

USIC news

N°
02/22

Juin 2022

L'avenir de
la mobilité



Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils
Schweizerische Vereinigung Beratender Ingenieurunternehmen
Unione Svizzera degli Studi Consulenti d'Ingegneria
Swiss Association of Consulting Engineers

usic.ch



Sommaire

Éditorial	<i>Just do it</i>	01
Interview	<i>L'avenir de la mobilité</i>	02
Carte blanche	<i>S'unir pour réussir</i>	06
Politique	<i>Guerre en Ukraine – Réfugiés ukrainiens en Suisse</i>	08
	<i>Nous engageons des architectes ukrainiennes...</i>	09
	<i>Perspectives pour l' Ukraine</i>	11
	<i>Mandats de BAMO: le Conseil fédéral et l'USAM à l'encontre du secteur privé</i>	13
	<i>Poursuite des mesures en matière de CO₂ après 2024</i>	14
Droit	<i>Équité (aussi) dans les contrats de construction</i>	15
Droit du travail	<i>Comportement inapproprié sur le lieu de travail</i>	16
Construction	<i>Nouveaux instruments de la KBOB</i>	20
	<i>Un projet pionnier pour de nouveaux modèles de collaboration</i>	22
	<i>Solutions logicielles dominant le marché de la planification</i>	24
Thèmes techniques	<i>Unboxing day</i>	26
	<i>4 mars – Journée mondiale de l'ingénierie</i>	29
Formation	<i>Le Building Award lance sa cinquième édition – avec un jury en partie renouvelé</i>	30
Et encore	<i>Assemblée générale du groupe régional usic Zurich</i>	33
	<i>La SSE fête ses 125 ans</i>	34
	<i>Chaque fin est aussi synonyme d'un nouveau départ</i>	36

Impressum

Rédaction et secrétariat

Effingerstrasse 1, Case postale, 3001 Berne | Téléphone: 031 970 08 88 | Fax: 031 970 08 82
usic.ch | Courriel: usic@usic.ch

Concept et graphisme: id-k Kommunikationsdesign, Berne | Impression: rubmedia, Wabern/Berne & eMag-App: rubmedia, Wabern/Berne
Illustration de couverture: id-k Kommunikationsdesign, Berne

Just do it

Après un net ralentissement (voire en partie un arrêt total) dû à la pandémie, l'activité événementielle reprend lentement mais sûrement son rythme de croisière. Nombre de manifestations connaissent une belle affluence et l'on ressent de toutes parts une forte envie de rattraper le temps perdu en termes de contacts personnels et d'échanges directs. Force est de constater que si cette pandémie n'a pas tout changé, elle aura néanmoins engendré des nouveautés durables: notre vie professionnelle se diversifie, alternant réunions en ligne, rencontres physiques ou expériences hybrides. Une évolution qui, dans l'ensemble, apparaît plutôt positive et ne posera à coup sûr aucune difficulté à la branche de l'ingénierie, bien au contraire.

L'USIC compte au titre de ses principales activités l'organisation et la tenue d'événements en tout genre. Les incessants reports ou annulations, assortis de l'incertitude latente quant à l'évolution future de la situation, ont également pesé sur le secrétariat durant la période de coronavirus. Son équipe se félicite d'être désormais à nouveau à même de mettre activement sur pied des manifestations pour et avec les entreprises membres.

Reléguée deux années de suite dans l'espace virtuel, l'Assemblée générale du 6 mai 2022 à Coire est revenue à une édition en présentiel. Elle a eu l'honneur de pouvoir siéger dans la salle du Grand Conseil du canton des Grisons, dans une atmosphère stimulante qui en a fait un moment mémorable. L'ordre du jour a été marqué par les nombreux départs au sein du comité: Bernhard Berger cède la présidence à Andrea Galli; quant à Patrick Robyr, Beat Aeschbacher, Marco Waldhauser et Stephan Frey, ils ont été remplacés par Fiona Trachsel, Rolf Mielebacher, Olivier Aebi et Martin Winiger. Qu'il nous soit ici permis de remercier tous les membres sortants pour leur engagement sans faille au service de l'USIC et de souhaiter la cordiale bienvenue à leurs successeurs. D'autres points concernaient plus spécifiquement l'approbation d'un nouveau nom pour l'association (Suisse.Ing – les travaux de mise en œuvre sont d'ores et déjà en cours), l'adoption d'un code d'éthique ainsi que l'appui à un fonds nouvellement créé en faveur de la formation professionnelle pour les métiers de dessinateur. Les membres ont pris des décisions importantes et méritent une pleine reconnaissance pour leur discussion engagée et leur soutien. Le programme hors cadre de l'Assemblée générale proprement dite avait, lui aussi, tout pour plaire: repas du soir agrémenté par le Chœur des jeunes des Grisons et soirée conviviale au bar, suivis le lendemain d'une visite guidée de la vieille ville ou d'un chantier. On relèvera tout particulièrement celle du deuxième pont sur le Rhin postérieur à Reichenau, organisée de concert avec la fondation bilding: l'an dernier, le nouveau pont des Chemins de fer rhétiques a remporté le 4^e Building Award – à juste titre, comme les visiteurs ont pu le constater par eux-mêmes. Un véritable chef-d'œuvre d'ingénierie!

D'autres incontournables sont de retour, comme récemment Swissbau, repoussé de janvier à mai et organisé dans une formule réduite. Certes, le nombre des associations et des exposants présents cette année était peut-être moindre qu'à l'habitude, mais le salon et le congrès afférent peuvent être considérés comme une réussite. Swissbau constitue aujourd'hui encore dans le secteur de la construction un lieu propice aux échanges personnels et au réseautage. On retiendra de la cérémonie d'ouverture le credo rafraîchissant (et optimiste) de Peter Richner, directeur adjoint de l'Empa: just do it! En effet, la durabilité en matière de construction fait l'objet de nombreuses controverses, études, évaluations, analyses et discussions, lesquelles sont assurément importantes et justes. Nous devrions cependant, une fois pour toute, avoir la volonté de prendre à bras le corps des concepts, des idées et des projets novateurs et le courage de les concrétiser. La démarche requiert à la fois des approches visionnaires, des compétences de mise en œuvre réaliste, une saine dose de goût du risque ainsi qu'au final, une disposition à accepter les erreurs et, au pire des cas, les échecs. Or il semblerait que nous ayons parfois perdu cette disposition, ce qui met un frein à une amélioration rapide des processus de planification et de construction actuels. Les ingénieurs et les planificateurs ont pourtant dans leur ADN les aptitudes nécessaires. Aussi ne doivent-ils pas craindre d'aller de l'avant et – pour reprendre l'esprit de Peter Richner – s'atteler tout simplement à la tâche. Leur enthousiasme et leur force de persuasion parviendront à entraîner dans leur sillage même les maîtres d'ouvrage les plus réticents. Prenons un exemple récent: le législateur a, comme chacun sait, inscrit la durabilité au cœur de la révision du droit des marchés publics, encourageant (exigeant!) par là des acquisitions durables. Pour les autorités adjudicatrices, la question n'est donc plus tant de savoir si mais comment elles procéderont à cet égard. Il s'agira, une fois encore, de faire preuve d'un esprit pionnier en concevant des procédures d'adjudication durables, en choisissant judicieusement les critères d'attribution, en définissant les bonnes spécifications et en promouvant la génération d'idées innovantes (et le transfert de celles-ci dans les projets). Les ingénieurs jouent ici un rôle clé: ils conseillent, accompagnent, convainquent et motivent leurs mandants et maîtres d'ouvrage. L'USIC leur souhaite à tous plein succès dans cette tâche d'envergure.

Pour conclure, un mot sur le secrétariat qui, au même titre que le comité, a connu quelque changement: Lea Kusano et Laurens Abu-Talib, responsables respectifs de la communication et des affaires politiques, ont quitté leurs fonctions fin mars et fin avril 2022. Nous tenons, au nom de la grande famille qu'est l'USIC, à les remercier chaleureusement pour leur formidable activité au profit de notre branche. Parallèlement, nous avons eu le plaisir d'accueillir début mai leurs remplaçants, en les personnes de Livia Brahier et de Maurice Lindgren. Nous nous réjouissons de cette future collaboration. Ce numéro vous en apprendra, entre autres choses, davantage à ce sujet. Excellente lecture!

L'avenir de la mobilité



La mobilité étant un sujet à forte connotation émotionnelle, je propose d'y poser dans un premier temps un regard quelque peu objectif. Comment la mobilité a-t-elle évolué au cours des vingt dernières années (ville et campagne incluses)?

Stefan Carsten: Il y a vingt ans, la mobilité – au sens actuel du terme – n'existait pas. Pour se déplacer, l'on disposait de cinq, peut-être six options: faire route à pied, à deux-roues, en voiture, en transports publics et, plus occasionnellement, en bateau ou en avion. Ici et là émergeaient de premières offres d'autopartage stationnaire ou des centrales de covoiturage. Ma conception de la mobilité englobe non seulement la condition préalable qu'est le déplacement, mais aussi la possibilité de choix entre différentes offres, par exemple une option ciblant plutôt la durabilité, plutôt la rapidité ou le confort. Or ce n'est pas encore le cas partout, notamment à la campagne. Autrement dit, certains endroits sont voués à la mobilité, alors que d'autres exigent de disposer souvent de son propre véhicule. Mais heureusement, ces derniers se font de plus en plus rares.

Et aujourd'hui, comment et entre qui cette mobilité se répartit-elle?

Tandis que les villes ne cessent de développer leurs infrastructures favorisant la mobilité, dans les zones rurales, cette mobilité se réduit souvent à l'usage de la voiture. Là, les plus chanceux disposeront d'un transport public performant pour autant que ce service réponde aux besoins de la population locale et ne se limite pas à la desserte d'un arrêt une fois le matin et une fois le soir.

Dans les villes en revanche, la tendance à la multimodalité s'est pleinement imposée. Aujourd'hui, je circule à vélo, demain avec les transports publics, et après-demain en covoiturage. Et la semaine prochaine, que sais-je, tout différemment encore. Les jeunes générations, en particulier, aspirent à beaucoup d'indépendance et de flexibilité. Elles n'ambitionnent plus l'acquisition d'une voiture personnelle, peut-être éventuellement un leasing ou un abonnement automobile. Mais à coup sûr, elles se tournent vers l'autopartage.

En Allemagne, ce sont les limitations de vitesse, en Suisse, les places de parking qui s'évaporent et les cyclistes qui bravent le code de la route. Pourquoi la mobilité nous atteint-elle de façon si émotionnelle?

La mobilité est empreinte de décennies de routine. Qui dit voiture, dit voiture pour toujours. Pareil pour les usagers des transports publics. Ces habitudes n'étaient, par le passé, remises en question ou réévaluées qu'à la faveur d'un déménagement, d'une transition de vie (l'entrée dans le monde du travail au terme de la scolarité, par exemple) ou d'un changement d'emploi. Cette évaluation se réitère désormais toujours plus fréquemment et à chaque prise de décision. De nouvelles approches et offres de mobilité suscitent la curiosité et invitent à l'expérimentation. Et le plus important sans doute: au travers

«Nous devons cesser de perpétuer dans l'avenir des arguments du passé.»

de nouveaux espaces dédiés à la mobilité et visant le démantèlement des structures automobiles au profit des piétons, des cyclistes et des transports en commun, jaillissent des expériences inédites et sûres. Or cette phase de transition d'un système ancré en nous vers une nouvelle distribution de la mobilité s'accompagne d'émotions certes, mais également d'incertitude voire de défiance.

Avez-vous l'impression qu'en matière de mobilité, nos représentants politiques pensent et agissent en fonction de tendances, qu'ils se laissent guider par des émotions ou une mentalité de bloc?

Rares sont les acteurs politiques à avoir le courage de la création. La norme s'incarne plutôt dans des représentants politiques qui endossent un rôle de gestionnaires. En Allemagne justement, nombre d'entre eux craignent d'être apostrophés dans la rue, ou de recueillir des critiques et des commentaires négatifs susceptibles de leur coûter les prochaines élections. Je suis abasourdi de voir à quel point les modes de pensée traditionnels restent enracinés lorsqu'il s'agit d'argumenter. Les limitations de vitesse nuisent au développement économique. Non! La suppression des places de parc devant les petits commerces est préjudiciable au chiffre d'affaires. Non! La construction de pistes cyclables dilapide l'argent du contribuable. Non! La déconstruction des autoroutes entraîne des embouteillages. Non! Aussi devons-nous cesser de perpétuer dans l'avenir des arguments du passé. Ce constat vaut d'ailleurs tant pour les acteurs politiques que pour de nombreuses autres parties prenantes à la question.

Depuis la pandémie, je me déplace personnellement bien plus à vélo et ai presque totalement changé mes habitudes pendulaires. Le coronavirus a-t-il eu un impact (durable) sur la mobilité?

Absolument. La pandémie aura suscité, quant à la qualité de l'espace public, une prise de conscience telle que je suis assez optimiste pour ce qui est des temps à venir. Il y a quelques années encore, des villes comme Berlin ou Zurich étouffaient

sous un réseau de voitures et de transports en commun. Sont alors apparus les vélos électriques – les fameux «Pedelecs» –, lesquels ont relégué hors de propos la problématique des longues distances et de la topographie. Puis, durant la pandémie, la création de pistes cyclables sécurisées et protégées a contribué à faire évoluer les esprits. Actuellement, les magasins de vélos sont en rupture de stock et il est presque impossible d'obtenir un rendez-vous chez le garagiste. À l'heure même où se profile déjà la nouvelle mode: le vélo cargo.

Le vélo accède au rang de nouveau symbole de prestige. En même temps, les personnes à faible revenu ont tendance à quitter la ville, plus chère, et à avoir des trajets pendulaires plus longs. À quoi ressemble une mobilité écologiquement durable, qui soit également économiquement accessible à tous?

Une solution qui puisse s'avérer durable repose sur deux aspects. Le premier aspect est précisément le vélo. L'on constate que l'assistance électrique des vélos permet d'allonger sensiblement les trajets pendulaires, de sorte que toujours davantage de personnes sont en mesure d'être mobiles via un mode de déplacement durable. Celles qui n'en ont pas les moyens devraient pouvoir bénéficier d'un soutien financier, leur permettant entre autres de s'offrir un vélo cargo par exemple. La valeur ajoutée pour la société justifie une telle approche en tous les cas: chaque kilomètre parcouru à vélo équivaut pour la collectivité à un gain monétaire (réduction drastique des coûts de santé), alors que chaque kilomètre parcouru en véhicule à essence coûte de l'argent à la collectivité (coûts externalisés dus aux émissions, accidents). Le second aspect réside dans la modernisation des transports en commun, lesquels devraient continuer d'être soutenus dans leur rôle d'épine dorsale sociale et durable de la mobilité. À cette fin, les transports publics doivent intégrer des services privés (partage de vélos, de scooters), et les services privés soutenir en retour les transports publics, par exemple en exploitant les lignes insuffisamment desservies. Le transport public qui supprime les distributeurs de billets est, à mon sens, une belle image: j'utilise les possibilités mobiles et reçois, en fin de journée ou de mois, le décompte facturé de la part d'un fournisseur intégré – le transport public.

La mobilité devient plus fluide, les gens ne se décident plus pour ou contre un moyen de transport, mais le choisissent à leur convenance en fonction de la situation. Les villes disposent-elles de l'infrastructure nécessaire à cet égard?

Non, malheureusement. Les villes ne pourront mettre en œuvre les mesures correspondantes qu'après avoir compris la pertinence de l'accès à la mobilité. Les plates-formes de mobilité revêtent à mes yeux une importance capitale. Or celles-ci ne doivent pas se contenter d'être de simples surfaces routières peintes marquant la mise à disposition de vélos, scooters ou autres options de chargement; elles doivent au contraire intégrer de nouvelles architectures et de nouveaux espaces destinés à la mobilité et à l'échange social. Et ce, pas uniquement au centre-ville, mais à chaque arrêt de transport public – en zone rurale, en zone suburbaine et en ville.

Quelles adaptations infrastructurelles seront-elles, selon vous, requises ou réalisées au cours des prochaines années?

Le régime routier, appelé aussi diète routière – autrement dit, le démantèlement des structures automobiles au profit des piétons, cyclistes et transports en commun –, constitue peut-être l'adaptation fondamentale. Il garantit une mobilité à la fois sûre et durable. Dans le même temps, les stations-service se mueront en plates-formes de mobilité, dès lors que, eu égard au tournant de la motorisation, les structures fournissant de l'énergie fossile ne seront plus nécessaires. Enfin, les villes et les régions devront se préparer, doucement mais inéluctablement, à la mobilité autonome. Cette avancée technologique requiert des infrastructures numériques, notamment en ce qui concerne la gestion et la priorisation du trafic en bordure de trottoir. Qui sera à l'avenir autorisé à se garer sur le bord du trottoir et pendant combien de temps? Une question d'importance dans un concept de transport reposant sur un système d'algorithmes et de capteurs.

Nombre de villes accusent un manque considérable d'espaces disponibles. Berne, par exemple, est traversée de multiples ponts sur lesquels circulent trams, bus, piétons et vélos, sans qu'il soit toutefois possible de les élargir. Pouvez-vous nous citer des exemples concrets qui ont su, malgré l'exiguïté des lieux et la présence de murs historiques, mettre en place une mixité du trafic judicieuse et sûre?

Amsterdam. Depuis de nombreuses années, Amsterdam déploie une stratégie de transport fortement hiérarchisée, dans laquelle les vélos et les piétons sont toujours prioritaires; viennent ensuite les transports publics, les offres de partage de véhicules et, en dernier lieu, la voiture – cette dernière n'étant plus que tolérée et tendant de plus en plus à disparaître de l'espace public (historique). Autrement dit, toutes les rues, tous les espaces ne sont pas tenus d'accueillir et de desservir tous les moyens de transport. La ville est suffisamment grande pour que l'on puisse prendre l'un ou l'autre chemin ou détour. Rares sont cependant les villes à disposer aujourd'hui d'une hiérarchie d'utilisation aussi stratifiée. De fait, nombre de villes tentent de

«Le fait de vivre surpasse celui de posséder.»



— STEFAN CARSTEN

Stefan Carsten, futurologue et géographe urbain, a été chef de projet dans la recherche prospective et environnementale de l'entreprise Daimler AG à Berlin, au sein de laquelle il a conçu de nouveaux services de mobilité pour les villes de demain. Il est actuellement membre des comités consultatifs respectifs du Ministère fédéral des transports pour les orientations stratégiques des transports publics en Allemagne, du Salon international de l'automobile (IAA Mobility) à Munich et du Reallabor Radbahn (laboratoire réel consacré au projet de piste cyclable sous le métro aérien) à Berlin. Depuis 2019, Stefan Carsten publie le Mobility Report en coopération avec le Zukunftsinstitut (institut de l'avenir). Marié et père de deux enfants, il vit et travaille à Berlin.

faire cohabiter tous les modes de transport, partout. Une telle stratégie ne me paraît pas appropriée pour l'avenir.

«Femobility» – la mobilité par et pour les femmes – semble être le mot clé du moment. Quels aspects concrets d'écart entre les genres en matière de mobilité vous viennent-ils à l'esprit?

Il est significatif, de mon point de vue, que les offres de partage de véhicules soient utilisées en premier chef par des hommes – preuve que les attentes des femmes ne sont pas suffisamment prises en compte. Comment l'accès fonctionne-t-il? Quelles sont les exigences de transport? Dans quelle mesure les offres sont-elles sûres? Autant de questions qui ne touchent guère la gent masculine, mais auxquelles la gent féminine accorde une réelle importance.

Par conséquent, cap vers des solutions adéquates et concrètes?

Les femmes sont davantage multimodales et bien plus soucieuses du développement durable. Or existe-t-il déjà partout des offres appropriées à cet égard? Par exemple, des contingents de mobilité soutenant la mobilité féminine? À l'heure actuelle, les villes d'Helsinki ou d'Augsbourg ont avalisé de tels tarifs de mobilité intégrés, et il importe que ce type d'offres se multiplie encore.

Quelles sont les tendances futures les plus prégnantes?

La mobilité électrique: la vision politique s'est imposée. La révolution dont l'industrie automobile n'a jamais voulu s'est effectivement produite: les véhicules à diesel et à

essence, tout comme la propulsion hybride, appartiendront bientôt au passé. L'avenir s'inscrit dans le moteur électrique et, partant, dans une mobilité enfin propre et saine.

La connexion avec la campagne: le décalage entre la mobilité urbaine et la mobilité automobile rurale se résorbe lentement. Toujours plus d'acteurs sur la scène de la mobilité s'emparent de ce dilemme et proposent des concepts de mobilité flexibles dans des espaces ordinairement peu aptes à s'y prêter. L'espace rural se mobilise, enfin.

Les x-cycles: bicyclette ou vélo-voiture? transport de personnes ou de colis? vélo électrique ou sportif? à deux, trois, quatre roues? Les nouveaux concepts de l'industrie du cycle se déclinent de façon à répondre aux souhaits de tout un chacun. Dans le contexte des nouvelles pratiques favorisées par l'infrastructure urbaine, le cycle s'impose sur le dernier kilomètre comme un symbole de prestige et ouvre la voie vers un avenir durable.

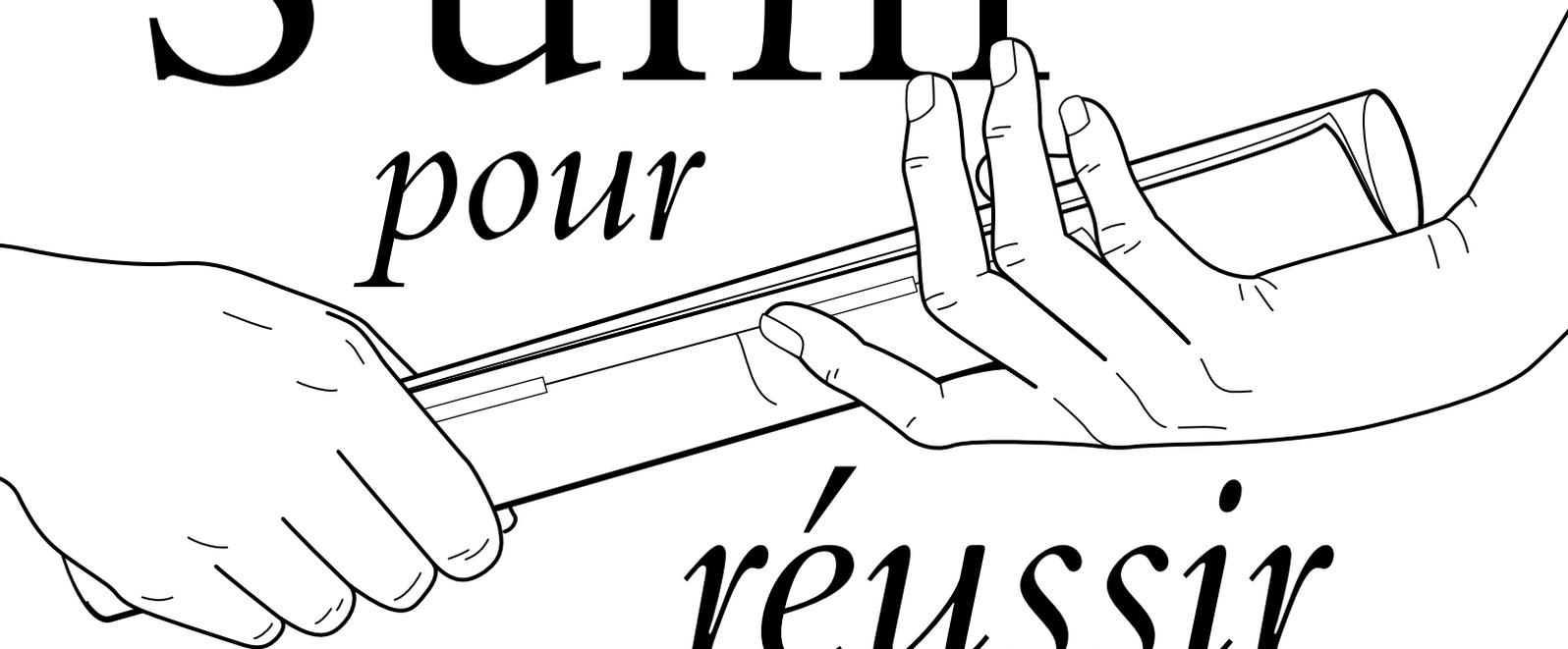
La demande en mobilité: le fait de vivre surpasse celui de posséder. L'accès flexible à une mobilité diversifiée se mue en un jeu témoignant du plaisir aux expérimentations plurielles, au-delà des routines, et plaçant le pragmatisme au-dessus des étiquettes sociales.

●
Entretien mené par Lea Kusano,
responsable de la communication, secrétariat usic,
avec Stefan Carsten

S'unir

pour

réussir



Tel est le mot d'ordre actuel du secteur de la planification et de la construction. Nous sommes tous d'accord sur le fait que le succès à long terme de nos projets et de notre branche ne peut être assuré que par l'union de nos forces! Jamais nous ne nous lassons de concevoir des instruments et des processus de planification, d'élaborer des outils et des réglementations, de mettre en place des conditions techniques et réglementaires afin de pouvoir répondre à ce mot d'ordre. Que l'on pense aux exemples suivants:

- La modélisation des données du bâtiment (BIM) comme méthode de travail pour la planification en réseau avec des instruments numériques, et le travail sur et avec un modèle commun: se lancer dans l'univers du BIM requiert la volonté de se défaire de ses habitudes individuelles, d'accéder à de nouveaux processus de collaboration, de partager des données et du savoir-faire, de faire montre d'ouverture et de s'engager dans une collaboration partenariale étroite.

Ou...

- Les modèles de collaboration et de contrat fondés sur le partenariat, tels notamment les modèles d'entreprise générale ou totale et surtout le modèle d'alliance autour d'un projet, d'ores et déjà éprouvé à l'étranger – des modèles toujours plus fréquents dans la construction d'infrastructures: recourir à ces modèles suppose une disposition à s'investir dans un partenariat qui vise le même objectif et génère d'autant plus d'avantages qu'il intègre de nombreuses parties prenantes au processus de planification et de construction, comme le maître d'ouvrage dans le cas extrême de l'alliance autour d'un projet.

Tous ces efforts, et bien d'autres encore, sont fort louables et vont dans le bon sens. Qu'en est-il cependant réellement sur le terrain?

Quelques échos de la branche lèvent le voile à ce propos:

- De bons spécialistes, découragés par la rudesse, l'inhumanité et l'injustice de traitement ainsi que par le manque de compétence de personnes clés à l'œuvre dans le projet, quittent la branche.
- Le nombre de litiges, coûteux et chronophages, où domine une mentalité plus prompte à trouver un coupable qu'à relever le défi de chercher des solutions, émousse la motivation des parties.

- L'attitude consistant à s'en tenir obstinément aux prescriptions fixées plutôt qu'à faire valoir individuellement ses propres compétences et à penser et agir en qualité d'ingénieur, empêche ou retarde la recherche de solutions. Face à la multitude de lois, de directives, de guides et d'exigences, rien de plus normal que surgissent dans le cadre du projet concret des contradictions et des incohérences qu'il y a lieu de résoudre ensemble, dans l'esprit du projet.

Tout bon instrument ou toute vision affichée ne déploie son effet que si toutes les parties prenantes au processus intériorisent la coopération et aspirent de surcroît véritablement à une collaboration constructive. Or les échos recueillis ci-avant soulignent à quel point nous en sommes encore éloignés.

Processus, instruments et réglementations constituent le cadre d'exécution des projets. Réussir en commun à mener à bien ces derniers dépend toutefois de façon déterminante des personnes impliquées. Par conséquent, il faut veiller à cet aspect lors de la composition de l'équipe de projet, tous rôles confondus: le choix porté sur les membres revêt, selon leur aptitude sociale, leur capacité à travailler en équipe et leur compétence technique, une importance cruciale.

Coopérer nécessite une convergence des vues vers l'objectif visé – objectif qu'il s'agit de définir de concert en tenant compte des intérêts de tous les participants. Si l'objectif ainsi élaboré prend en considération de manière équilibrée les intérêts individuels de chacun d'eux, tous peuvent s'y rallier pleinement et orienter ensemble leur action dans son sens. Faire preuve de tolérance, d'ouverture, de confiance mutuelle et de compréhension envers les intérêts des différentes parties, de même qu'être prêt à s'engager activement dans le projet en tant que personne et comme membre d'une équipe, sont des conditions indispensables à cet égard. Si une saine et bonne collaboration devait néanmoins s'avérer impossible malgré tous les efforts déployés au sein de l'équipe de projet, il n'y a pas à hésiter à remplacer – que ce soit au niveau de l'entrepreneur, du planificateur, voire du maître d'ouvrage – des personnes qui ne satisferaient pas à ces exigences. Il convient néanmoins de toujours considérer une démarche de ce genre dans l'optique de la réussite du projet et de la protection personnelle des parties prenantes au projet, et de faire en sorte qu'elle soit interprétée comme telle. Une décision aussi drastique requiert de l'honnêteté et du courage de la part du supérieur hiérarchique, et de la compréhension de la part des personnes concernées, lesquelles ne doivent pas la vivre comme un échec à titre individuel mais comme un enseignement pour leur développement personnel.

Il serait, de toute évidence, assez simple de mettre en œuvre cette coopération. Il suffit que nous le souhaitions, sachant bien entendu que ce «nous» désigne l'ensemble des participants au projet, maîtres d'ouvrage, planificateurs, entrepreneurs et, surtout, les individus impliqués.

Renforcer la coopération, gage de notre succès commun, impose de suivre quelques principes fondamentaux – sélectionnés ici parmi d'autres:

- Les maîtres d'ouvrage mettent sur pied des projets dans lesquels sont appliqués des modèles partenariaux permettant de glaner de l'expérience à ce niveau, et les réalisent en y investissant pleinement leur propre organisation. Ils choisissent les parties qui prendront part au projet, y compris leurs propres représentants, en se fondant de manière accrue sur des critères qualitatifs et partagent les expériences acquises.
- Les entreprises promeuvent une culture axée sur l'équité de traitement, l'ouverture, la transparence et l'alignement commun sur l'objectif du projet. Partant, elles créent les conditions aptes à motiver et à encourager nos jeunes talents, et à convaincre les professionnels expérimentés de rester sur le long terme dans la branche. Elles soutiennent les maîtres d'ouvrage dans leurs efforts pour utiliser des modèles partenariaux.
- Les cadres dirigeants et les spécialistes, quel que soit leur rôle, s'engagent pleinement en faveur de la mise en œuvre et de la réussite du projet, tout comme ils affichent leur esprit d'ouverture et leur volonté de s'impliquer activement en tant que membres de l'équipe. Ils partagent leurs connaissances et leurs expériences, contribuant ainsi à relever les défis et à faire en sorte que des solutions optimales dans l'esprit du projet puissent être trouvées conjointement.
- Les instituts de formation, outre les thèmes techniques, centrent davantage leurs formations initiales et continues sur les bases d'une coopération réussie et encouragent les compétences sociales et procédurales nécessaires à cet effet.

Les faits sont à plat, les solutions à portée de main. Il ne tient qu'à nous de le vouloir! Chaque effort dans cette direction, chaque projet porté par cette philosophie nous feront faire ensemble un pas de plus sur la voie du succès.

Frank Straub, ing. civil dipl. EPF, membre du conseil d'administration de F. Preisig AG Bauingenieure und Planer, Zurich, directeur de Frank Straub AG, Management und Bauberatung, Würenlingen, membre du comité de l'usic et président du groupe de travail Formation

Guerre en Ukraine

Réfugiés ukrainiens en Suisse

L'USIC et ses entreprises membres sont profondément choquées par la terrible guerre qui frappe actuellement l'Ukraine. Le 1^{er} mars 2022 déjà, nous avons adressé à notre homologue ukrainienne une lettre, dans laquelle nous proposons de fournir à des personnes ukrainiennes un emploi dans un bureau d'ingénieurs en Suisse. De nombreuses entreprises usic se sont jointes à la démarche. Elles sont désormais répertoriées sur une page Internet spécialement créée à cet effet et totalement dédiée à cette action: www.usic.ch/ukraine

À leur arrivée sur sol helvétique, les réfugiés fuyant l'Ukraine reçoivent le «statut de protection S». Ce statut permet aux personnes concernées d'obtenir une protection rapide et non bureaucratique en Suisse, sans passer par une procédure d'asile ordinaire. Le statut de protection S s'applique (1) aux citoyens ukrainiens en quête de protection, ainsi qu'aux membres de leur famille, qui résidaient en Ukraine avant le 24 février 2022; (2) aux personnes d'autres nationalités, ainsi qu'aux membres de leur famille, qui bénéficiaient, avant le 24 février 2022, d'un statut national ou international de protection en Ukraine; et (3) aux personnes d'autres nationalités et apatrides en quête de protection, ainsi qu'aux membres de leur famille, qui disposent d'une autorisation de courte

durée ou de séjour valable en Ukraine et ne peuvent retourner dans leur pays d'origine en toute sécurité et de manière durable.

Après leur entrée en Suisse, les personnes en quête de protection doivent s'annoncer auprès du centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) et déposer une demande, laquelle fera l'objet d'un examen individuel. Elles disposent d'un délai de 90 jours pour le faire.

Les bénéficiaires du statut de protection S ont la possibilité d'exercer sans attendre une activité lucrative. Afin qu'ils puissent accéder à un emploi, il revient à l'employeur de déposer une demande auprès de l'office cantonal compétent (en règle générale l'Office de l'économie du canton concerné). Pour nombre de cantons, la demande peut être faite par courriel. La demande contiendra, dans la mesure du possible, les documents suivants:

- formulaire de prise d'emploi pour travailleurs étrangers de pays tiers, dûment rempli (le titre du document peut varier d'un canton à l'autre);
- copie du contrat de travail, dûment signé par les deux parties;
- copie d'une pièce d'identité (si disponible);
- copie du curriculum vitae (si disponible);
- copie du permis S.

À noter qu'en cas d'emploi d'une personne bénéficiant du statut de protection S, les conditions de salaire et de travail en usage dans la branche et la localité doivent être respectées et correspondre aux qualifications et au profil d'emploi.

Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général de l'USIC



Nous engageons des architectes ukrainiennes...

Groupe Pini

Andrea, comment l'engagement d'une architecte ukrainienne au sein du groupe Pini s'est-il fait?

Andrea Galli: Kateryna a été informée de notre offre via l'association ukrainienne des ingénieurs et des architectes, et a écrit un courriel indiquant qu'elle souhaiterait travailler pour une entreprise en Suisse. Nous avons immédiatement essayé de lui trouver un emploi à Lugano.

Et comment la suite se profile-t-elle?

A.G.: Kateryna travaille pour l'heure à la section Architecture et participe à des projets de construction recourant à la méthode BIM. Avec sa sœur, elle restera en Suisse durant une période encore à déterminer en fonction de l'évolution du conflit, mais au moins jusqu'à la fin 2022. Elle aura ainsi suffisamment de temps pour apprendre la langue et s'intégrer dans notre système de travail. Pour ce qui est de l'avenir, il sera possible de considérer de nouvelles formes de travail à distance ou de travail hybride.

Le groupe Pini envisage-t-il d'engager d'autres architectes ukrainiens?

A.G.: Nous sommes en premier lieu un bureau d'ingénieurs, actif en particulier dans le génie civil pour de grandes infrastructures. Aussi l'architecture représente-t-elle une part relativement faible de notre activité. Néanmoins, l'expérience nous intéresse et nous sommes disposés à la renouveler, par exemple avec des ingénieurs assignés à d'autres succursales du groupe. En ce moment, nous sommes en contact avec deux ingénieures civiles arrivées tout par hasard du sud-est de l'Ukraine jusqu'au Tessin, et que nous avons pu loger dans une maison – actuellement vide – faisant l'objet d'une demande de permis de construire pour un nouveau complexe résidentiel.

Kateryna, pouvez-vous nous dire quelques mots sur la guerre et votre arrivée en Suisse?

Kateryna Chaplynska: Sachant que nous habitons à Kiev où les bombardements n'ont pas été immédiats, ma sœur Sophia et moi-même n'avons heureusement connu la face sanglante de la guerre que de façon marginale. Nous sommes parvenues à quitter le pays à temps. Mes parents – tout comme mes deux frères, lesquels ont récemment atteint leur majorité – sont restés au pays, non loin de Kiev. Quant à mes grands-parents qui vivaient à l'est de l'Ukraine, près de la Russie, ils ont dû déménager à l'ouest ces dernières semaines afin d'éviter le pire.

→



Kateryna Chaplynska, membre la plus récente du groupe Pini

Avant de fouler le sol suisse, nous avons vécu un voyage assez éprouvant. Il nous a d'abord fallu nous rendre à la frontière polonaise, puis à Budapest en Hongrie, d'où nous avons pu réserver un vol à destination de Milan. Réunir les documents nécessaires à l'entrée en Suisse s'est avéré très compliqué. Nous avons dû demander le permis de protection S à Chiasso et les permis de travail et de séjour dans le canton des Grisons, où nous vivons maintenant. Sans compter la demande de tutelle

pour ma jeune sœur, l'assurance maladie, l'assurance responsabilité civile, l'ouverture d'un compte bancaire, etc. Mais globalement, je dirai qu'il s'agit d'une expérience positive, qui aura permis de dégager un peu le chemin des obstacles administratifs pour d'autres citoyens ukrainiens arrivés dans la région.

Andrea, pouvez-vous nous exprimer à titre personnel votre ressenti vis-à-vis de cette fantastique action de solidarité, afin d'inciter d'autres entreprises à engager elles aussi des architectes, des planificateurs ou des ingénieurs?

A.G.: Je crois que l'ouverture aux autres constitue le fondement pour vivre dans une société saine, tolérante et heureuse. Aujourd'hui, ce sont les Ukrainiens qui ont besoin de nous, et demain, peut-être aurons-nous besoin de l'aide d'autres pays. C'est en outre une satisfaction intérieure que de ressentir de la gratitude et de voir que notre action apporte un soulagement. Cette expérience restera gravée dans la mémoire de nos collaborateurs et de nos enfants, et j'ose espérer qu'elle nous amènera – car cela ne va pas de soi – à apprécier davantage ce qui nous paraît être la normalité.

● Interview menée par Tanja Crnogorac, collaboratrice de la communication, secrétariat usic, avec Andrea Galli, directeur général du groupe Pini et président de l'usic, et Kateryna Chaplynska

Basler & Hofmann

Nous croyons savoir que vous avez engagé une Ukrainienne fuyant son pays. Un mot à son sujet et sur son arrivée en Suisse?

Dominik Courtin: Oui, tout à fait. Lena, qui a pu quitter l'Ukraine en voiture, est arrivée le 4 avril chez nous. Elle nous avait contacté depuis Kiev au travers de l'initiative lancée par notre association. Lena a une formation d'architecte d'intérieur et œuvre désormais dans l'équipe de développement BIM de notre laboratoire pour le travail numérique intégral (IDA Lab).

Et pour la suite?

Nous avons délibérément conclu avec Lena un contrat de travail non pas à durée déterminée mais à durée indéterminée, gage d'une certaine sécurité. Logée dans l'un de nos propres

appartements, elle tient à montrer sa profonde reconnaissance en prouvant qu'elle a obtenu cet emploi à bon droit – ce que nous avons déjà ressenti.

Basler & Hofmann envisage-t-elle d'embaucher d'autres réfugiés?

Oui, nous sommes prêts à accueillir davantage de réfugiés. Plusieurs – y compris des hommes – ont entre-temps déjà postulé à des postes que nous avons mis au concours. Nous essayons d'évaluer ces candidatures avec beaucoup de bon vouloir et soutiendrons toutes les équipes se déclarant prêtes à accueillir ces personnes en leur sein et à les intégrer rapidement dans le travail de projet.

● Interview menée par Tanja Crnogorac, collaboratrice de la communication, secrétariat usic, avec Dominik Courtin, directeur général de Basler & Hofmann AG

L'engagement du groupe HHM en Ukraine a débuté il y a plus de deux décennies. L'entreprise Global 17 est aujourd'hui une société sœur, employant quelque 65 collaborateurs répartis entre les sites de Kiev et de Dniepr. En Ukraine – à l'inverse de la tendance prévalant en Suisse –, l'accès des femmes aux professions d'ingénieur s'inscrit dans une tradition. Aussi la part des femmes dans notre bureau est-elle supérieure à 50%. Le projet de développer des compétences en matière de planification de la technique du bâtiment et de conception de logiciels en Europe de l'Est trouve son origine dans la pénurie de personnel qualifié en Suisse.

Les événements que nous avons vécus depuis le début de la guerre sont d'une complexité dont ces lignes ne sauront jamais rendre compte. Avant même le début des hostilités et pressentant le scénario le plus pessimiste, nous nous étions fixé deux objectifs, inchangés depuis lors:

- 1. La sécurité de nos collaborateurs et de leur famille est une priorité absolue.*
- 2. L'activité doit être maintenue, tant dans l'intérêt des collaborateurs que des clients.*

Par conséquent, dès le début du conflit, tous les collaborateurs qui le souhaitent ont été évacués vers le sud-ouest de l'Ukraine, dans les montagnes des Carpates. Nous-mêmes sommes en contact quotidien avec pratiquement l'ensemble d'entre eux, où qu'ils se trouvent. Voilà maintenant des semaines que la plupart sont en sécurité et en mesure de travailler; une équipe œuvre même à partir d'un nouveau hub créé entre-temps en Pologne, tandis que nombre d'autres sont répartis à travers le pays. Autant d'histoires individuelles qui mériteraient toutes d'être racontées ici. Le maintien de l'activité du bureau est essentiel pour les collaborateurs. Pas un jour ou presque ne passe sans entendre dire que rester actif est le meilleur exutoire. Une façon à eux d'entrer en résistance pour garder le pays en vie grâce à sa performance économique.

Perspectives pour l'Ukraine



Des mères (ingénieures chez Global 17) et leurs enfants sont temporairement hébergés par nos soins à seulement 180 km de leur patrie d'origine, à Tarnow en Pologne, une région linguistique où ils peuvent très rapidement se faire comprendre. Après dix jours déjà, les enfants de niveau scolaire primaire étaient scolarisés et intégrés au club de football local. Voir ces enfants, traumatisés à leur arrivée, s'épanouir en quelques jours grâce à cet encadrement, va droit au cœur.





Vue de l'église Saint-André surplombant la place Konrattova à Kiev, à l'été 2019. Les Ukrainiens vivant généralement dans de très petits appartements, les places publiques constituent une part importante de leur espace vital. La place Konrattova et certaines rues alentour, libérées de la circulation routière sous le mandat du maire actuel Vitali Klitschko, sont très prisées tant par la population locale que par les touristes pour l'expérience de qualité de vie pure qu'elles procurent.

Même si l'Ukraine est en guerre, force est de constater que l'État et les habitants maintiennent l'infrastructure au mieux – jusqu'au service de poste. Les paiements fonctionnent et des personnes hautement qualifiées continuent d'exercer leur emploi sur place. Il importe qu'en Suisse, malgré toute l'aide déployée et la solidarité louable dont nous pouvons faire preuve, nous gardions à l'esprit ce point essentiel. Contrairement au Pakistan ou à la Syrie aux prises à des guerres longues parfois de plusieurs décennies et ayant laissé derrière elles des sociétés civiles sans perspectives, il régnait en Ukraine, avant le début du conflit, une atmosphère de renouveau démocratique. L'opportunité qu'avait le pays de voir son visage se remodeler ne doit pas lui être retirée.

Partant, le soutien du groupe HHM se projette dans un avenir sur place, quasiment à portée de vue de la terre natale. Notre aide entend tout mettre en œuvre pour que l'Ukraine ne perde pas ses meilleurs éléments. Elle ne se veut pas une course de vitesse, mais un

marathon. Si la Suisse accueille à bras ouverts, outre des familles, des spécialistes également (ce sont bien d'eux dont il est ici le propos), elle doit à la fois être prête à les laisser repartir. L'Ukraine a besoin d'eux. La guerre ne saurait être un prétexte pour priver un pays de son potentiel de cerveaux. Dans cette optique, il est fondamental de sans cesse mettre à l'épreuve les motivations qui sous-tendent nos propres actions. Concernant l'embauche de réfugiés sur sol helvétique, il convient de ne pas oublier l'égalité de traitement avec des réfugiés d'autres pays ou des aspects tels que le principe de priorité des travailleurs indigènes ou le respect des contingents de travailleurs étrangers.

Depuis la fondation de notre bureau d'ingénierie à Kiev en 2001, je me suis régulièrement rendu dans cette belle ville. J'ai appris à la connaître, à l'apprécier et à l'aimer. Kiev, qui avec sa population a surmonté de nombreux défis – je pense à la révolution orange en 2004 et à la révolution ukrainienne, dite de Maïdan, en 2014 –, s'est développée en une ville extrêmement

attrayante. Les Ukrainiens le doivent à leur dur combat, mené au prix de vies humaines. Cette volonté de fer à l'autodétermination s'affiche encore une fois de manière impressionnante sous le feu de l'actualité. Or l'Ukraine ne mène pas seulement une guerre armée, elle doit aussi pouvoir survivre économiquement. Après vingt-deux ans d'activité entrepreneuriale dans ce pays, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de soutenir ce dernier dans ce combat-là. Notre engagement donne de l'espoir à nos ingénieurs et à leur famille. Nous ne devons en aucun cas les priver de cette perspective.

●
Urs von Arx, cofondateur de Global 17 East Ltd. à Kiev et directeur général du groupe HHM

Mandats de BAMO: le Conseil fédéral et l'USAM à l'encontre du secteur privé

«Au diable ma réponse d'hier»

De l'avis du Conseil fédéral, le recours à des bureaux externes d'appui au maître d'ouvrage (BAMO) au sein de l'Office fédéral des routes (OFROU) ayant fait ses preuves, il convient désormais d'examiner la possibilité d'internaliser de tels mandats dans l'administration. Un rôle accru de l'État qui réjouit l'Union suisse des arts et métiers (USAM). Ou le monde à l'envers.

«Au diable ma réponse d'hier», aura dû penser le Conseil fédéral au moment de charger, le 3 décembre 2021, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'examiner une éventuelle internalisation de l'assistance au maître d'ouvrage dans l'organisation de l'OFROU.

Retour en arrière. En 2017, le conseiller national Hans-Ulrich Bigler, déjà à la tête de l'USAM, demandait au Conseil fédéral via son interpellation 17.3063, quel était pour l'OFROU le coût annuel de l'externalisation des mandats d'appui au maître d'ouvrage (mandats de BAMO) et s'il serait possible d'exécuter ces tâches en interne. L'interpellateur craignait en effet des conflits d'intérêts au niveau des bureaux d'ingénieurs mandatés. L'USAM, pourtant peu connue pour être favorable à l'État, exigeant l'internalisation de tâches externes dans l'administration fédérale par défiance envers l'économie privée... il y a de quoi surprendre.

L'externalisation de mandats de BAMO est économiquement viable, dicit le Conseil fédéral

Sous la houlette du DETEC, le Conseil fédéral répondait à l'interpellateur que l'externalisation de mandats de BAMO avait en principe fait ses preuves et était du reste en parfaite adéquation avec la mission impartie par le Parlement à la Confédération de confier à des tiers toutes les tâches pouvant être déléguées. Et de poursuivre: une telle externalisation allège l'administration et permet de réagir en souplesse aux fluctuations des besoins. L'exécution des tâches en interne impliquerait en revanche de pourvoir 200 postes supplémentaires à l'OFROU – tâche complexe au vu de la pénurie notoire de personnel qualifié – sans entraîner d'économies notables. Selon le Conseil fédéral, le droit des marchés publics, les règles de récusation et les contrôles internes garantissent à la fois transparence et impartialité.

L'État est le mieux outillé pour exécuter des mandats de BAMO, dicit (bis) le Conseil fédéral

En 2018, le Conseil fédéral attendait même du DETEC qu'il examine la possibilité d'externaliser la construction et l'exploitation des routes hors de l'OFROU vers une société anonyme, sur le modèle autrichien. Or le 3 décembre 2021, revirement total: le Conseil fédéral est parvenu à la conclusion qu'une externalisation aurait pour effet de générer plus encore d'interfaces et, partant, plus de dépenses. Qu'il serait plus judicieux d'approfondir l'examen d'une internalisation accrue des mandats de BAMO au sein de l'OFROU, avec de substantielles économies à la clé.

Cette double volte-face de la part du Conseil fédéral ne laisse pas, elle aussi, de surprendre. Ainsi, la solution ne réside plus dans l'économie privée, mais dans le rôle accru de l'État. Contre la volonté du Parlement. Et contrairement à sa propre réponse à l'interpellation Bigler. L'on serait curieux de savoir ce qu'en pense l'interpellateur, sachant combien l'organisation faitière qu'il préside insiste sur le rôle subsidiaire de l'État.

Un revirement qui renverse la logique économique

Il est de fait, premièrement, que les salaires bruts versés par la Confédération sont depuis des années sensiblement plus élevés que ceux qui prévalent dans l'économie privée. Deuxièmement, que la pénurie de personnel qualifié dans le domaine de l'ingénierie est plus aiguë que jamais. Et troisièmement, que la participation du secteur privé stimule la performance grâce à la concurrence.

C'est le monde à l'envers: le Conseil fédéral veut – avec le soutien de l'USAM – disputer à la profession un personnel qualifié très convoité et continuer de gonfler l'administration aux frais du contribuable. Cet exemple édifiant aura toutefois le mérite d'illustrer qu'au sein de l'État, la main gauche ne sait pas toujours ce que fait la main droite. Qui construirait des routes de cette manière?

●
Laurens Abu-Talib, responsable des affaires politiques, secrétariat usic

Poursuite des mesures en matière de CO₂ après 2024

Le Parlement et le Conseil fédéral font montre de prudence

Avec la révision partielle de la loi sur le CO₂, le Conseil fédéral entend porter au-delà de 2024 la prolongation des mesures de réduction des émissions de CO₂ décidée par le Parlement fin 2021. Parallèlement, une réaffectation et une légère augmentation des moyens doivent garantir une plus grande flexibilité dans l'utilisation de ceux-ci. Il reste à savoir si ces dispositions suffiront à l'atteinte des objectifs climatiques.

Après le rejet populaire du projet de révision totale de la loi sur le CO₂ en juin 2021, le Parlement et le Conseil fédéral s'efforcent de limiter les dégâts. Fin 2021, le Parlement fédéral avait décidé de prolonger les mesures existantes jusqu'en 2024 (cf. l'article paru à ce propos dans l'édition d'*usic news* 3/21). Afin de garantir la poursuite de ces mesures à partir de 2025, le Conseil fédéral a mis en consultation, fin décembre de l'année passée, une révision partielle de la loi.

Un projet peu ambitieux

Comme il fallait s'y attendre, le projet affiche peu d'ambition – tant en ce qui concerne les mesures que les moyens mis à disposition à cet effet. Le Programme Bâtiments des cantons devrait être soutenu à hauteur maximale de 420 millions, contre 450 millions actuellement. D'ici à 2030, la part du produit de la taxe affecté pour réduire les émissions de CO₂ doit en revanche passer d'un tiers au maximum à moins de la moitié. Jusqu'à fin 2030 par ailleurs, 40 millions de francs supplémentaires seront mis à la disposition des programmes d'impulsion cantonaux visant le remplacement d'installations de production de chaleur.

Les fonds destinés à l'encouragement de projets de géothermie devraient être augmentés de 5 millions pour atteindre 35 millions de francs, lesquels pourront également servir à financer jusqu'en 2030 au plus tard des planifications énergétiques territoriales cantonales, régionales ou communales. L'augmentation du fonds de technologie de 5 millions à un montant annuel de 30 millions de francs permettra le financement de cautionnements pour couvrir les risques liés aux investissements dans la construction et l'extension de réseaux thermiques et des installations de production de chaleur afférentes.

Aux fins de renforcer les incitations aux assainissements énergétiques ou aux nouvelles constructions de remplacement, le projet prévoit désormais de renoncer à une augmentation

maximale de 30% de l'indice d'utilisation du bien-fonds. Les cantons devraient ainsi bénéficier d'une plus grande flexibilité dans l'application de leurs dispositions respectives en vigueur.

L'usic respecte la volonté populaire

Si l'usic a soutenu le projet de révision totale de la loi sur le CO₂ finalement rejeté par le peuple, elle n'en respecte pas moins le résultat du vote. Dans ce contexte, elle peut comprendre les voix qui reprochent au présent projet de manquer d'ambition et de servir avant tout à affiner un cadre législatif à même de préserver au moins les orientations stratégiques actuelles.

La redistribution d'une partie des moyens du Programme Bâtiments des cantons vers des programmes d'incitation alternatifs et le renforcement du fonds de technologie permettraient d'obtenir une certaine flexibilité. Le rapport explicatif du Conseil fédéral laisse néanmoins ouverte la question de savoir si les mesures présentées seront suffisantes pour mener à bien la transition énergétique. Dans sa prise de position sur la consultation, l'usic se concentre sur deux aspects principaux.

Intégration des effets des nouvelles constructions de remplacement dans le bilan climatique

Concernant l'augmentation de l'indice d'utilisation du bien-fonds pour les nouvelles constructions de remplacement, les émissions grises de gaz à effet de serre générées par leur réalisation ne sont pas explicitement prises en considération. Cette omission est susceptible d'engendrer de fausses incitations à préférer une nouvelle construction de remplacement plutôt qu'une rénovation, de sorte à pouvoir profiter d'un indice d'utilisation plus élevé. Cette nouvelle construction de remplacement doit par conséquent ne pouvoir bénéficier d'un indice d'utilisation accru que s'il y a lieu d'en attendre des effets positifs sur le bilan climatique.

Création d'incitations à renoncer totalement à la consommation d'énergie et de chaleur

Les incitations se focalisent en outre principalement sur le passage à des méthodes durables de production d'énergie et de chaleur. En revanche, les maîtres d'ouvrage qui misent sur la suppression totale des besoins en chaleur ou en énergie ne bénéficient d'aucun soutien. Au sens de l'approche de la suffisance pourtant, il y aurait précisément là un levier judicieux pour promouvoir l'innovation technologique. Aussi l'usic demande-t-elle que la promotion de la planification énergétique soutienne également des projets pilotes contribuant à réduire voire à supprimer totalement les besoins en énergie.

Équité (aussi) dans les contrats de construction

Dans l'éditorial de l'édition d'usisic news 01/22, je plaidais pour davantage d'équité dans les contrats de planification, soulignant à cet égard que l'inclination de certains mandants à imposer des contrats de planification inéquitables n'était ni durable ni raisonnable voire source de litiges inutiles, et que le refus sans raison objective de demandes d'avenants justifiées était tout aussi inacceptable qu'inadapté.

Ce texte a suscité plusieurs réactions positives prouvant que le propos était hélas dans l'air du temps.

Un entrepreneur m'a en outre fait remarquer, à très juste titre, qu'il en allait pareillement des contrats avec ses pairs. L'équité fait, là aussi, apparemment souvent défaut et l'entrepreneur se voit contraint de signer des contrats unilatéraux très défavorables à son endroit. Et d'ajouter – à juste titre encore une fois – qu'il n'est pas rare que les ingénieurs soient eux-mêmes (co)responsables de l'unilatéralité du cadre contractuel, dans le sens où ils conseillent et soutiennent eux-mêmes les maîtres d'ouvrage.

En effet, il incombe au planificateur de préparer pour le compte du maître d'ouvrage les contrats d'entreprise avec les entrepreneurs. Pour le directeur général des travaux, «l'établissement des contrats d'entreprise et de fourniture sur la base de la norme SIA 118 et des contrats-types usuels» est une prestation ordinaire; pour le planificateur spécialisé, la «participation» à l'établissement desdits contrats constitue une prestation à convenir spécifiquement (art. 4.3.4 du règlement RPH SIA 103 concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieures civils). Dans la pratique, le planificateur a par conséquent une influence non négligeable sur l'élaboration du contrat du maître d'ouvrage. Cette influence peut se révéler très importante, surtout si le maître d'ouvrage manque d'expérience; l'influence du conseil externe sera en revanche moindre en présence de maîtres d'ouvrage professionnels de grande importance.

Les contrats de construction sont bien entendu soumis aux mêmes règles que les contrats de planification: il s'agit de garantir en tous les cas un juste équilibre des intérêts. Le report unilatéral des risques sur l'entrepreneur est généralement contre-productif: si l'entrepreneur est dans l'incapacité de maîtriser lui-même un risque, il ne sera guère en mesure d'estimer et d'intégrer dans son offre les coûts afférents à ce risque. Les litiges seront inévitables. Des risques qui, par nature, relèvent de la responsabilité du mandant (p. ex. terrain à bâtir, autorisations, voisins, etc.) doivent, légitimement, être supportés par celui-ci. Il convient d'appliquer en l'occurrence la fameuse théorie des sphères: chaque partie doit assumer les risques inhérents à sa sphère de compétence.

Il est intéressant de relever que le règlement RPH SIA 103 suggère au planificateur d'établir des contrats d'entreprise «sur la base de la norme SIA 118 et des contrats-types usuels». Ces derniers devraient notamment inclure les contrats KBOB. Le règlement RPH SIA ne recommande donc pas au planificateur de faire ses propres expériences, mais lui conseille d'utiliser les contrats standards éprouvés. Dès lors, le planificateur qui préconise à son mandant d'appliquer la norme SIA 118 aux contrats d'entreprise le fait à bon escient – il satisfait simplement à son obligation de diligence.

La présente thématique fait, depuis un certain temps déjà, l'objet de discussions dans le cadre de constructionsuisse, l'association faîtière de l'industrie de la construction suisse. En janvier 2022, celle-ci a ainsi publié une prise de position affichant son engagement en faveur du développement et du renforcement de la norme SIA 118 en tant que cadre contractuel majeur pour la branche.

<https://bit.ly/3wPN5Gs>

Le document de constructionsuisse contient une liste des clauses les plus fréquemment modifiées lors de l'application de la norme SIA 118. Il fournit une base solide à une discussion sérieuse entre le maître d'ouvrage et son conseil sur la pertinence ou, au contraire, la contre-productivité d'éventuelles modifications des contrats de construction – et mérite, à ce titre, une large attention.

●
Mario Marti, docteur en droit, avocat,
secrétaire général de l'usisic

Comportement inapproprié



sur le
lieu de
travail

La présente contribution aborde la question des comportements inappropriés venant de collaborateurs sur leur lieu de travail. Elle énumère des exemples fréquents de conduite déplacée, en expliquant quels sont les droits et obligations de l'employeur lors du constat des tels manquements.

1. Aperçu de la situation et revue des différentes formes

Le harcèlement sexuel, le harcèlement moral et la discrimination sont des exemples bien connus de comportements problématiques sur le lieu de travail. Sont également étonnamment courants des actes punissables tels qu'escroquerie, abus de confiance, gestion déloyale, vol, violation du secret d'affaires, faux dans les titres ou corruption active et passive. Impérissables encore les infractions à la législation douanière, à la législation sur les produits thérapeutiques, au droit de la concurrence et à la législation sur les marchés financiers (délit d'initié, manipulation de marché, violation de l'obligation d'enregistrement et de déclaration, etc.). Enfin, des entorses graves au devoir de diligence ou au contrat de la part de l'employé – tels la saisie sciemment erronée du temps de travail, la non-entrée en service ou l'abandon injustifié du poste de travail ainsi que le mépris répété des directives – sont malheureusement légion.

Pour des raisons de place, cette contribution se limite aux situations auxquelles les employeurs sont, par expérience, communément confrontés – avec une tendance à la hausse.

a) Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel désigne tout comportement à connotation sexuelle non souhaité par l'une des personnes. Le critère déterminant ne repose pas sur l'intention de la personne à l'origine de l'acte, mais sur la façon dont cet acte est ressenti par la personne concernée (homme ou femme).

Exemples de harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel s'exerce au travers de paroles, de gestes ou de faits, tels que:

- présentation, affichage, distribution ou envoi (par courrier électronique également) de matériel sexiste ou pornographique;
- propos obscènes et plaisanteries sexistes (notamment sur l'apparence physique, les caractéristiques sexuelles, le comportement sexuel et l'orientation sexuelle);
- contacts corporels non désirés;
- avances et invitations pressantes en vue d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, souvent appuyées par des promesses d'avantages ou des menaces de représailles;
- agressions sexuelles, voire dans les cas extrêmes, contrainte ou viol.

Le harcèlement peut se produire dans le cadre du travail ou à l'occasion d'événements organisés par l'entreprise (repas de Noël, sortie d'entreprise, voyage d'affaires, etc.). Il peut être le fait de membres de l'entreprise, de membres d'entreprises partenaires ou de membres de la clientèle.

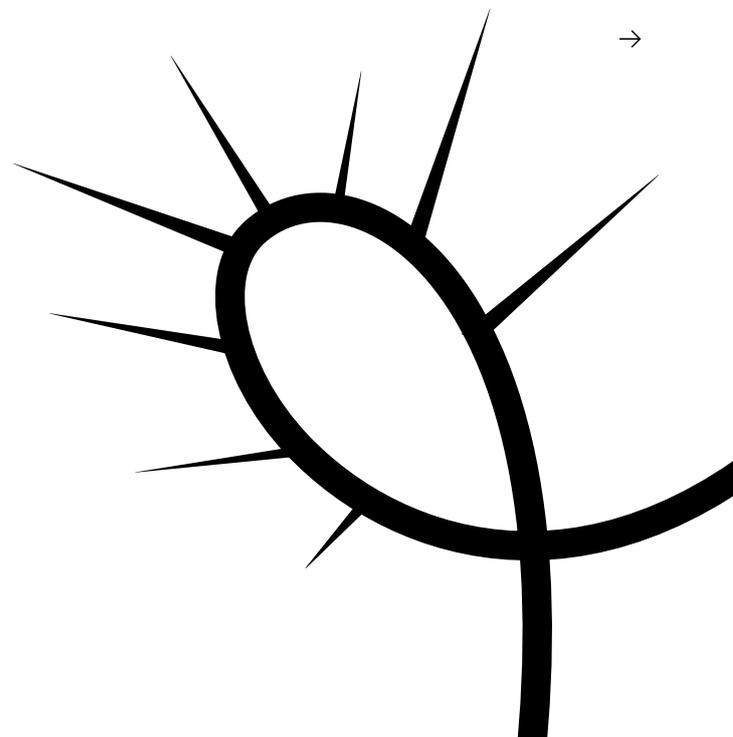
b) Harcèlement moral

L'on entend généralement par harcèlement moral, mobbing ou encore terreur psychique, un comportement développé par un individu ou un groupe, visant à importuner, brimer, attaquer ou mettre à l'écart un ou plusieurs collaborateurs de manière ciblée et systématique, sur une période prolongée et sans motif justifié. On parle de bossing lors que l'acharnement est exercé par un supérieur hiérarchique à l'encontre d'un subordonné.

Exemples de harcèlement moral

Les actes de mobbing se manifestent sous cinq formes, à savoir:

- atteintes à la possibilité de communiquer: la personne est empêchée de s'exprimer et constamment interrompue, elle est insultée, houspillée et privée d'information;
- atteintes aux relations sociales: la personne est délibérément ignorée, isolée et exclue des conversations avec les collègues;
- atteintes à la réputation: la personne est ridiculisée, elle fait l'objet de moqueries, d'humiliations, de remarques insultantes ou de fausses rumeurs propagées à son sujet;
- atteintes à la situation professionnelle: la personne subit des critiques gratuites, elle se voit privée des tâches importantes et attribuer des tâches absurdes, inadaptées ou humiliantes;
- atteintes à la santé: la personne est menacée de violences physiques, voire victime de voies de fait ou de harcèlement sexuel.



Un conflit de travail ou une ambiance de travail délétère ne sauraient suffire à déclarer un cas de mobbing (cf. arrêt du Tribunal fédéral 4A_115/2011 du 12.9.2011, consid.3). Il en va de même si l'employeur fixe à l'employé des objectifs clairs ressentis comme une pression par ce dernier, ou si l'employeur émet à l'endroit de l'employé des critiques justifiées et objectives. La dimension d'exclusion de l'individu – typique du harcèlement moral – doit aussi être prise en compte dans l'appréciation: l'on renonce généralement à parler de mobbing lorsqu'un supérieur hiérarchique se permet un comportement inapproprié envers plusieurs collaborateurs.

c) Discrimination

Sont considérés comme discrimination les paroles et les actes qui ont pour but de rabaisser ou de défavoriser une personne à cause de son appartenance sociale. Il y a atteinte au principe d'égalité lorsqu'à situation égale, une personne n'est pas traitée à égalité par rapport à une autre personne du fait de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique, et qu'il en résulte une forme d'humiliation et d'exclusion (art. 3, al. 2, LEg).

Exemples de discrimination

Sont motifs fréquents de discrimination sur le lieu de travail:

- le sexe;
- l'âge;
- la race;
- la religion;
- un handicap;
- la nationalité.

2. Droits et obligations de l'employeur

En cas de comportement inadmissible, l'employeur a des droits d'une part et des obligations d'autre part envers la personne qui en est l'auteur. Le non-respect de ses obligations peut lui coûter cher.

a) Quelle conduite l'employeur doit-il adopter vis-à-vis d'une personne victime d'un comportement inapproprié?

L'employeur ne peut ni ne doit se contenter de fermer les yeux ou d'engager les collaborateurs à «régler le problème entre eux». Il a, de fait, un devoir d'aide et d'assistance qui lui impose de protéger la personnalité et la santé des travailleurs (art. 328 CO; art. 6, al. 1, LTr; art. 2, al. 1, OLT 3). Ce devoir implique entre autres la protection des employés contre le harcèlement sexuel, le harcèlement moral ou la discrimination exercés par des pairs ou des tiers. Il incombe à l'employeur en particulier les obligations suivantes:

1. Mesures préventives: De par la loi, l'employeur est tenu d'instaurer un climat de travail qui respecte les limites personnelles de ses employés et exclue tout harcèlement sexuel, harcèlement moral ou discrimination au travail. Sont envisageables à cet effet les dispositions suivantes:

- élaboration d'un code d'éthique propre à l'entreprise;
- communication claire quant aux comportements non tolérés;
- rédaction de directives ou notices accessibles à tous (conseil pratique: inviter les collaborateurs à confirmer par écrit la prise de connaissance du contenu);
- organisation de formations à l'attention des collaborateurs et des cadres;
- mise à disposition d'un interlocuteur ou d'un service de consultation pour les personnes concernées;
- établissement d'une approche claire dans l'application de sanctions le cas échéant.

2. Clarification des accusations: L'employeur se doit d'enquêter rapidement sur des incidents concrets et de clarifier les faits selon une procédure à la fois discrète et équitable.

3. Prise de mesures: L'employeur qui constate un comportement fautif est tenu, moyennant une intervention active, de protéger immédiatement la ou les personnes concernées de tout autre inconvénient et/ou harcèlement. Il procède à cet égard à une clarification des faits et, dans ce contexte, donne les ordres et les instructions qui s'imposent – comme une adaptation des processus de travail, une réaffectation à l'intérieur de la personne concernée ou de la personne (présumée) fautive, ou encore une redistribution des équipes existantes. Si au final la faute est avérée, l'employeur devra par ailleurs veiller à ce que des sanctions appropriées soient infligées à son auteur.

L'employeur ne peut en aucun cas se soustraire à l'affaire en licenciant la victime d'un comportement inapproprié (en lieu et place du présumé fautif). Tout congé donné au motif d'une baisse des prestations résultant notamment de préjudices ou de harcèlement est abusif (art. 336 CO). Dans certains cas de harcèlement sexuel, la loi sur l'égalité offre en outre à la personne concernée une véritable protection contre le licenciement, lui permettant d'intenter une action en réengagement (art. 10 LEg).

b) Quelles conséquences pour l'employeur en cas de violation du devoir d'aide et d'assistance?

Si l'employeur ne remplit pas son devoir d'aide et d'assistance – faute de mesures préventives, de mesures suffisantes ou de réaction suite à des soupçons de harcèlement –, il peut être tenu pour responsable envers la personne concernée. En cas d'atteinte grave à la personnalité, il risque même de devoir verser une réparation morale (art. 49 CO). La loi sur l'égalité accorde de surcroît à une personne victime de harcèlement sexuel des droits supplémentaires, pour autant que l'employeur ne puisse pas prouver la prise de mesures aptes à prévenir des actes de cet ordre (art. 5, al. 3, LEg).

La personne concernée peut quant à elle porter plainte contre l'employeur, de sorte à mettre un terme à une violation existante du devoir d'aide et d'assistance ou à faire constater le caractère illicite d'une violation. Si le harcèlement sexuel, le harcèlement moral ou la discrimination s'avèrent suffisamment graves mais ne suscitent chez l'employeur aucune

mesure (suffisante) pour y mettre fin, la personne concernée est en droit de refuser de travailler sans néanmoins perdre son droit au salaire. Les circonstances peuvent même justifier une dénonciation du contrat d'embauche de la part de la personne concernée – avec les conséquences que cela implique pour l'employeur en termes de dommages et intérêts.

c) Comment l'employeur est-il en droit de se conduire vis-à-vis de la personne fautive?

Le comportement fautif d'un collaborateur autorise l'employeur à prendre des sanctions appropriées à l'encontre de ce dernier. Selon la gravité de la faute, un avertissement, un transfert voire un licenciement peut s'avérer nécessaire. Dans ces dernières circonstances se pose la question de savoir si l'employeur est en droit de congédier le collaborateur sans préavis. Comme bien souvent, il convient d'examiner le cas particulier.

La résiliation immédiate du contrat de travail doit obligatoirement être motivée par de justes motifs (art. 337 CO). Avant toutefois qu'un licenciement sans préavis puisse être prononcé, des violations d'obligations et autres incorrections sur le lieu de travail doivent généralement faire l'objet d'un avertissement préalable. En revanche, le harcèlement moral ciblé contre des collègues de travail ainsi que le harcèlement sexuel, selon le degré de gravité, peuvent dans des cas extrêmes justifier un congé immédiat. À noter qu'un renvoi immédiat non justifié peut obliger l'employeur à devoir verser au collaborateur licencié une indemnité compensatoire pouvant aller jusqu'à six mois de salaire (art. 337c CO). Aussi est-il d'ordinaire plus judicieux et, pour l'employeur, moins hasardeux de libérer avec effet immédiat l'employé de ses obligations (mesure assortie d'une résiliation ordinaire) que de prononcer un licenciement sans préavis.

●
Michael Daphinoff, docteur en droit, avocat,
partenaire de Kellerhals Carrard, Berne,
et Nicole Maurer, avocate, Kellerhals Carrard, Berne

Nouveaux instruments de la KBOB

La Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) est, à l'heure actuelle, fortement mise à contribution: à elle seule, la révision du droit des marchés publics aura engendré un travail titanesque d'élaboration de nouveaux guides et recommandations ou d'actualisation des outils existants. Il en va de même de la construction durable, soumise aux exigences des milieux politiques et de la branche, et à l'enjeu de développer des concepts applicables dans la pratique. À ce tableau s'ajoutent les défis particuliers posés par la pandémie de coronavirus et, maintenant, la discorde autour des chaînes d'approvisionnement internationales mises à mal par la guerre en Ukraine.

Il est fort réjouissant que la KBOB réponde aux attentes placées à son endroit: le résultat de son travail est remarquable et mérite reconnaissance compte tenu de la structure légère du secrétariat.

La KBOB a récemment publié sur son site Internet, parmi d'autres, plusieurs documents intéressants, à savoir:

Appel – Poursuivre la collaboration en toute simplicité et dans un esprit de partenariat

L'appel commun de la KBOB, de la Communauté d'intérêts des maîtres d'ouvrage professionnels privés (IPB) et de constructionsuisse – l'association faîtière de l'industrie de la construction suisse, dont l'usic est elle-même membre – constitue un signe fort. À l'origine de cette démarche, la guerre en Ukraine et les sanctions mondiales contre la Russie et la Biélorussie, qui placent l'économie suisse également devant de nouveaux défis majeurs. Les organisations susmentionnées invitent dès lors leurs membres à poursuivre leur collaboration dans un esprit d'équité mutuelle, en toute simplicité et avec discernement. Il s'agit notamment de trouver des solutions partenariales lorsque des difficultés de livraison menacent de retarder des projets, voire d'arrêter des chantiers ou des planifications de projets.

Recommandations de la Conférence des achats de la Confédération (CA) et de la KBOB pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics

Si une déclaration de la part de la Confédération concernant l'augmentation des chances de participation des PME aux procédures d'acquisition s'est longuement fait attendre,

le document est désormais disponible et l'on peut parler d'une réussite. En effet, cette dernière ne va pas de soi, le sujet étant sujet à controverse. D'un côté, l'économie des PME est d'une importance cruciale pour la Suisse; aussi n'est-il pas étonnant que des appels à une prise en considération particulière de l'organisation économique à petite échelle cherchent à se faire entendre. D'un autre côté, l'État se doit de toujours privilégier des solutions efficaces et avantageuses économiquement. Ce décalage peut donner lieu à des conflits, par exemple quant à la pertinence de diviser le marché en lots et d'admettre des offres partielles: faut-il constituer plusieurs lots et, partant, permettre la participation de plusieurs soumissionnaires, sachant que la multiplication des acteurs complexifiera le projet de construction?

Dans ce délicat exercice d'équilibriste, la KBOB dresse, avec ses recommandations, un juste état des lieux à l'attention des services d'achat pour la conception des procédures d'acquisition. Le document dit:

«L'objectif est de lever les obstacles que [les PME] rencontrent afin d'augmenter leurs chances de participer aux procédures d'adjudication avec les moyens dont elles disposent.»

Il propose à cette fin diverses possibilités, notamment celles de diviser le marché en lots, d'admettre les offres partielles et les variantes ou encore d'autoriser les communautés de soumissionnaires et le recours à des sous-traitants. Autre point important, la recommandation de fournir en principe gratuitement les documents d'appel d'offres aux soumissionnaires et de renoncer à percevoir un émolument – en soi autorisé – couvrant les frais d'établissement desdits documents.

La recommandation suivante, clairement stipulée, est quant à elle tout aussi positive: «En ce qui concerne la compatibilité avec les PME, il convient de renoncer, dans la mesure du possible, à demander des justificatifs (certificats, labels, etc.) particulièrement coûteux et peu répandus parmi les PME.»

www.bit.ly/instrumente_KBOB

«Vu la pénurie de matières premières qui prévaut actuellement, des approches flexibles et ingénieuses sont nécessaires pour réduire au maximum les retards de construction et, ainsi, les coûts et autres risques y relatifs.»

Fiche d'information COVID-19 – Travaux de construction en temps de situation particulière (pandémie). Retards dans la livraison de matériaux. Informations pratiques pour trouver des solutions dans le cadre de la norme SIA 118 [2013]

Les difficultés de livraison des matériaux de construction (concernant surtout les produits en bois et en acier, mais également les matières plastiques) sont liées, d'une part, à la pandémie et aux sanctions mondiales contre la Russie et la Biélorussie suite à la guerre en Ukraine et, d'autre part, à l'activité de construction soutenue aux États-Unis, en Chine et dans certains pays émergents. La fiche d'information vise à fournir des conseils pratiques sur la manière de traiter les difficultés de livraison de matériaux dans le cadre d'engagements contractuels, et vient compléter une série de fiches analogues et de recommandations publiées par la KBOB dans le cadre de la situation particulière ou extraordinaire au sens de la législation sur la pandémie de COVID-19 adoptée dès mars 2020. Le document discute de manière approfondie les différents aspects juridiques qui peuvent se présenter. L'on ne peut que recommander sa lecture à tous ceux qui sont confrontés au quotidien à de tels problèmes. La phrase conclusive du document résume parfaitement l'angle d'approche à adopter:

«Vu la pénurie de matières premières qui prévaut actuellement, des approches flexibles et ingénieuses sont nécessaires pour réduire au maximum les retards de construction et, ainsi, les coûts et autres risques y relatifs.»

www.bit.ly/coronavirus_KBOB

Données écobilans dans la construction

La KBOB a publié une seconde édition 2022 de la liste Excel relative aux données écobilans dans le secteur de la construction. Les données écobilans se fondent sur les flux de

matière et d'énergie, qui sont évalués compte tenu de leur influence sur l'environnement. L'écobilan d'un bâtiment peut être déterminé en grande partie au moyen des données écobilans publiées par la KBOB, ecobau et IPB dans le domaine de la construction relatives aux matériaux de construction, aux installations techniques du bâtiment, à la fourniture d'énergie, aux transports et aux processus d'élimination.

Cette édition contient essentiellement les nouveautés suivantes:

- Tous les éléments de la recommandation de la KBOB se voient désormais attribuer un identifiant unique universel (universally unique identifier, UUID).
- La charge environnementale totale est quantifiée avec la méthode de la saturation écologique, basée sur les écofacteurs 2021; cette méthode permet de représenter l'état actuel de la situation et de la législation environnementales en Suisse.
- Une distinction supplémentaire est faite entre la part d'énergie primaire valorisée sous forme de matière et la part valorisée sous forme d'énergie.
- La quantité d'hydrate de carbone biogène contenue dans les matériaux et les éléments de construction est indiquée en «kg de carbone».
- Une partie des données des écobilans est mise à jour, notamment celles qui concernent l'approvisionnement en énergie (les chauffages, le mix électrique suisse, l'énergie photovoltaïque), le démantèlement et l'élimination des matériaux de construction, les matériaux en bois et les métaux ferreux.
- Des données environnementales individuelles relatives aux diverses technologies photovoltaïques sont dorénavant publiées.

www.bit.ly/construction_KBOB

Mario Marti, docteur en droit, avocat,
secrétaire général de l'usic

Un projet pionnier pour de nouveaux modèles de collaboration

Les nouveaux modèles de collaboration, telle la réalisation de projet intégrée (RPI, angl. integrated project delivery, IPD), alimentent actuellement les débats. Leur objectif: mettre fin aux sempiternels conflits d'intérêts régulièrement source de problèmes et de litiges dans le déroulement des travaux, et créer une meilleure assise à l'exécution efficace et réussie des projets. Divers maîtres d'ouvrage et parties prenantes discutent de modèles correspondants et étudient les possibilités de les mettre en œuvre ou, à défaut, de les adapter partiellement. L'entreprise Thermoplan à Weggis a relevé le défi en lançant un projet de construction de ce type, baptisé «unique». Elle a ainsi développé au cours des derniers mois un modèle de collaboration innovant, s'inspirant des préceptes RPI. Ce modèle continue de reposer sur des contrats individuels entre le maître d'ouvrage d'une part et les planificateurs et entrepreneurs mandatés d'autre part. En revanche, les principes de collaboration sont convenus contractuellement dans un document unique valable au même titre pour l'ensemble des principaux participants au projet et basé sur les lignes directrices du modèle RPI (forme d'organisation, collaboration, système de rémunération, etc.). Un membre de l'usuc, attaché au groupe HHM, participe activement à ce projet. Il a également été donné au secrétaire général de l'usuc d'accompagner la démarche sur le plan juridique.

La réalisation de projet intégrée (RPI) est une méthode de réalisation de projets de construction collaborative, dans laquelle l'ensemble des participants sont impliqués dès le début du processus de planification et de construction. Avec le projet «unique» de Thermoplan, ce concept accède au rang de réalité pionnière. Les entreprises partagent à la fois les avantages et les risques. La RPI exige davantage que des humains, de la technique et des processus: elle implique une nouvelle culture de la collaboration. La première Assemblée générale de l'équipe de projet, le 11 mars à Weggis, au cours de laquelle a notamment été élue l'équipe de direction RPI, en est le meilleur exemple.

Et Thermoplan d'expliquer sur son site: «Le projet pose, au travers de la réalisation de projet intégrée, les jalons d'une nouvelle façon de construire et s'affiche dans sa globalité comme unique en Suisse: les entreprises et corps de métiers participants sont mis en réseau et impliqués dès les premiers instants; les différentes étapes des phases de planification et de mise en œuvre cèdent la place à des étapes communes, et l'état de la planification demeure toujours transparent pour toutes les parties prenantes.» De par son mode de conception et de réalisation, la construction de l'usine 5 – avec des aires de production et des installations logistiques supplémentaires ainsi que de nouveaux bureaux à la clé – est un projet sans pareil sur sol helvétique.

Un engagement commun au profit d'objectifs élevés
L'Assemblée générale réunit une fois l'an les représentants respectifs de la vingtaine d'entreprises actuellement partenaires et élit l'équipe de direction, laquelle fait office d'organe de contrôle et assume la gestion stratégique et conceptuelle du projet. Cette équipe dessine véritablement la vision RPI: elle aide à la sélection des partenaires, veille à ce que les promesses du projet soient tenues, tout comme elle surveille les objectifs et les métriques. La pluralité des objectifs RPI, qui dépasse largement la norme usuelle, traduit l'originalité de ce projet.

Photo de groupe, avec les représentants des entreprises partenaires lors de l'Assemblée générale RPI de Thermoplan, le 11 mars 2022 à Weggis



Emmanuel Gilgen, directeur/partenaire de digireal AG, membre de l'équipe de gestion et représentant de l'équipe de direction dans le cadre du projet de Thermoplan



Adrian Steiner, mandant et directeur général de Thermoplan, souligne le courage et la clairvoyance que requiert une telle démarche, dont l'aboutissement repose uniquement sur l'équipe. Le projet vise à doubler la capacité de l'infrastructure sur le site de production en Suisse centrale, et pour Thermoplan, la flexibilité ultérieure en termes de production est essentielle. Dans cette perspective, pouvoir s'appuyer d'emblée sur une planification collective et cohérente qui vise des objectifs communs représente un véritable atout. Or l'entreprise est exigeante, sachant qu'elle ne veut laisser personne au bord du chemin. Face aux défis et problèmes, il s'agira de réagir par des solutions. «Et non pas par des compromis sur l'ensemble de l'ouvrage», insiste Adrian Steiner. Le fait de vouloir répondre aux standards internationaux les plus élevés en matière de durabilité et de certification est l'expression même de cette ambition.

Jauger, apprendre et ajuster

Les options numériques ouvrent certes la voie à de nouveaux possibles dans la planification et constituent dès lors une condition fondamentale de l'infrastructure RPI. Pourtant, l'unicité du projet réside probablement moins dans le degré de technologie numérique que dans l'engagement commun envers des objectifs supérieurs. Au vu des objectifs RPI, ce projet pionnier se profile sans conteste comme un projet culturel avant tout. Au titre des huit champs thématiques des objectifs pilotes de l'équipe de direction figurent notamment, outre la «qualité de la substance bâtie» ou les «coûts de construction/gestion», des aspects tels que la «satisfaction des parties prenantes» ou encore la «satisfaction des collaborateurs». Les attentes ayant été placées haut, il est par conséquent normal d'être à l'écoute, durant le processus de construction et de planification, du ressenti des participants au projet et des futurs utilisateurs. Un monitoring complet – élaboré avec le soutien de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW) au travers de ses Institut de construction numérique et Institut de recherche et développement collaboratifs (ifk) – permet de jauger les réussites et les dysfonctionnements. Ce monitoring est indispensable pour pouvoir réagir à temps aux problèmes qui surgissent lors de la conception du projet. Enfin, les entreprises participantes sont solidaires face au succès et à l'échec: un fonds, constitué à cet effet pendant les phases d'étude et de construction et alimenté par des paiements encore retenus, sera reversé aux entreprises participantes – mais uniquement si le projet est mené à bien.

Urs von Arx (groupe HHM), membre de l'équipe de direction RPI et élément moteur de la démarche, résume cette dernière en ces termes: «La RPI consiste à relier la technique à l'organisation et à l'être humain. Ce qui implique aussi de nouvelles formes de contrats, de même qu'un maître d'ouvrage ouvert et favorable à l'innovation et, partant, au développement.» Ce projet est unique parce qu'il se fonde sur la confiance et le professionnalisme et qu'il transpose des facteurs humains en faits solides.

Emmanuel Gilgen, directeur de digireal AG, accompagne le projet «unique» en qualité de membre de l'équipe de gestion. Il répond à quatre questions:

Quelles principales conclusions Thermoplan, en précurseur, peut-elle tirer de cette première année de RPI?

La RPI suppose une transformation, et qui dit transformation dit travail éreintant. Il s'agit d'une démarche à portée culturelle qui demande une attention à tous les niveaux. La communication du projet est en l'occurrence primordiale.

Observez-vous un changement de paradigme dans le cadre de votre travail ou le projet tient-il plutôt de la routine – business as usual?

Un changement de paradigme, indiscutablement. Il n'est pas rare d'entendre des déclarations comme celle-ci de la part d'un entrepreneur impliqué dans l'entreprise: «Ce projet m'enthousiasme encore et encore! Ce mode de collaboration est à la fois réjouissant et enrichissant.»

Très brièvement: la RPI incarne-t-elle l'avenir?

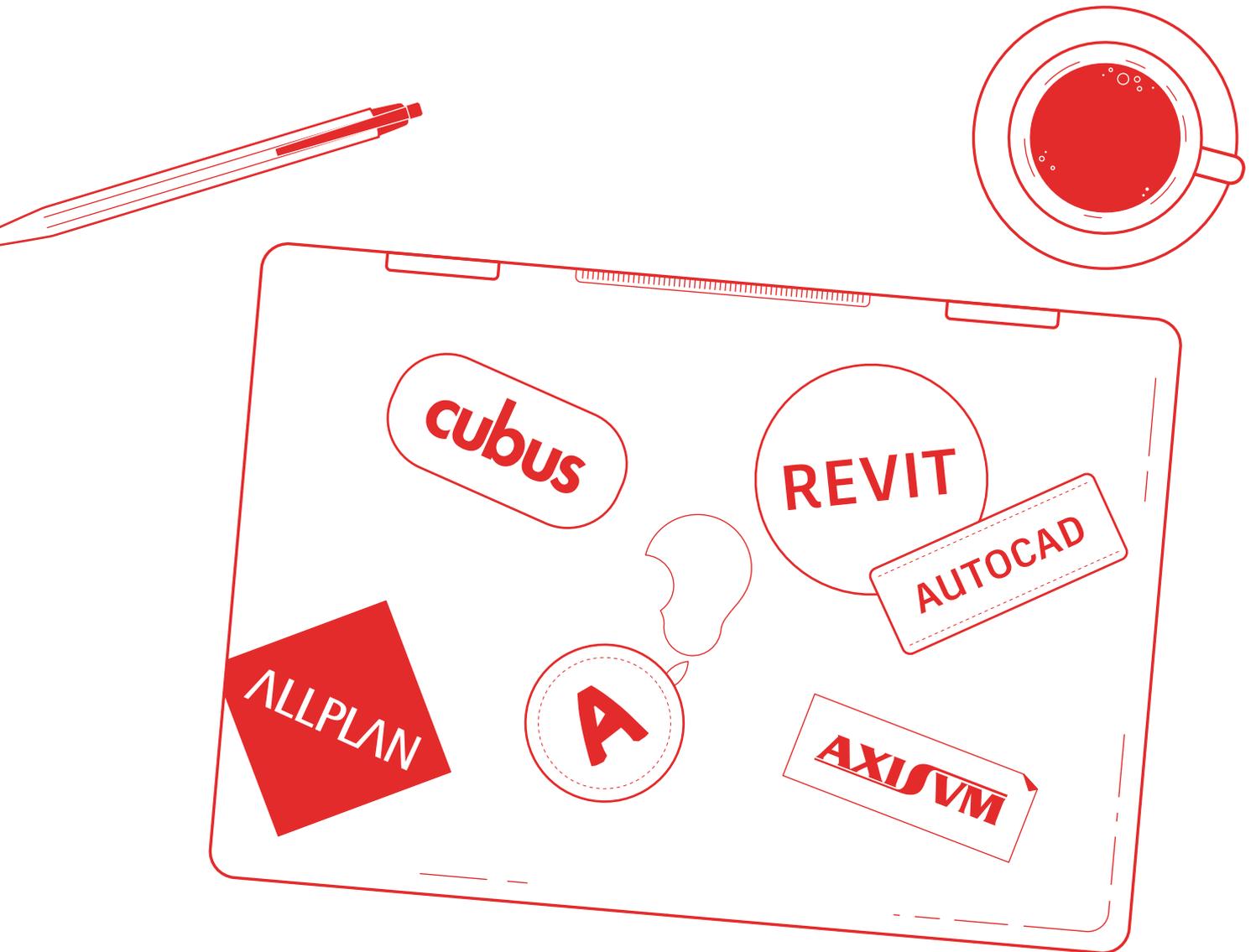
La RPI est aujourd'hui un terme en vogue, qui pourrait tout aussi bien entrer en désuétude un jour. Néanmoins, les valeurs que représente la RPI dans le projet de Thermoplan, elles, perdureront. On parle ici de dimensions fondamentales, comme la confiance et l'estime. En ce sens oui, l'esprit RPI incarne l'avenir.

Que répondez-vous à un mandant qui s'adresse à vous pour mettre en œuvre la méthode RPI?

Êtes-vous prêt à reconnaître les parties prenantes au projet comme des partenaires collaborant d'égal à égal et à leur faire confiance? En d'autres termes: quel est votre propre état d'esprit, dans quelle mesure votre culture et vos valeurs sont-elles compatibles avec d'autres?

●
Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général de l'usic, et Christoph Wey, responsable de la communication, groupe HHM
Photos: Daniel Graf (ci-contre) et Christina Baker (ci-dessus)

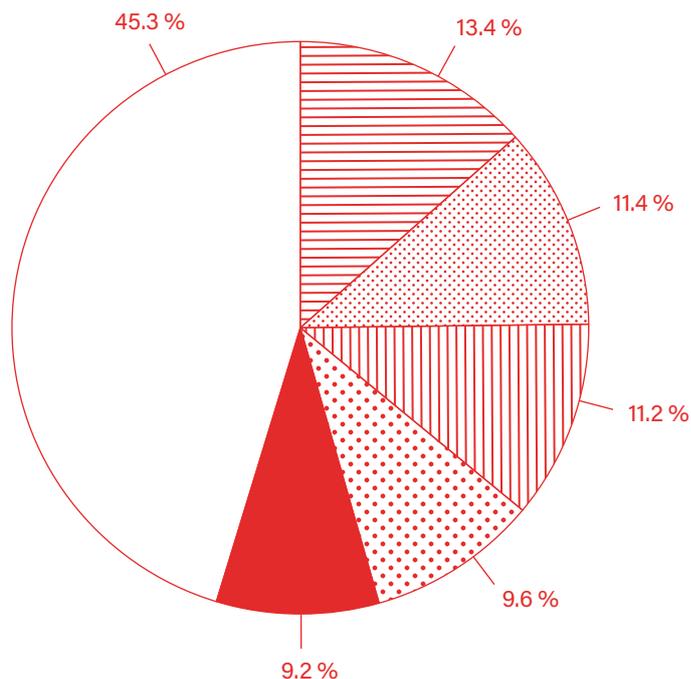
Solutions logicielles *dominant le marché de la planification*



Le groupe de travail usic Économie & Technologie examine, depuis un certain temps maintenant, la problématique liée à l'augmentation des coûts des licences de logiciels. Dans ce contexte, il tenait à disposer d'une vision d'ensemble du marché des logiciels dans les entreprises de planification.

L'évaluation d'une première enquête a révélé quelles étaient les solutions logicielles les plus prisées. Au total, pas moins de 63 solutions différentes ont été citées, sachant que les outils bureautiques standards et autres instruments de travail généraux (Zoom, Teams, etc.) n'étaient en l'occurrence pas pris en considération.

Cinq logiciels dominent le marché suisse avec 55% de part de marché. Avec 13,4%, AutoCAD, de la société américaine Autodesk, est le logiciel le plus utilisé, suivi de la solution logicielle suisse Cubus (11,4%) et de Revit, également édité par Autodesk (11,2%). BIM/CAD Allplan, du groupe allemand Nemetschek, est également très répandu (9,6%), tout comme le logiciel d'analyse structurelle AxisVM (9,2%). Du haut de ses 24,6% d'utilisateurs, le producteur de logiciels Autodesk reste de loin le leader du marché dans le domaine des logiciels de planification.

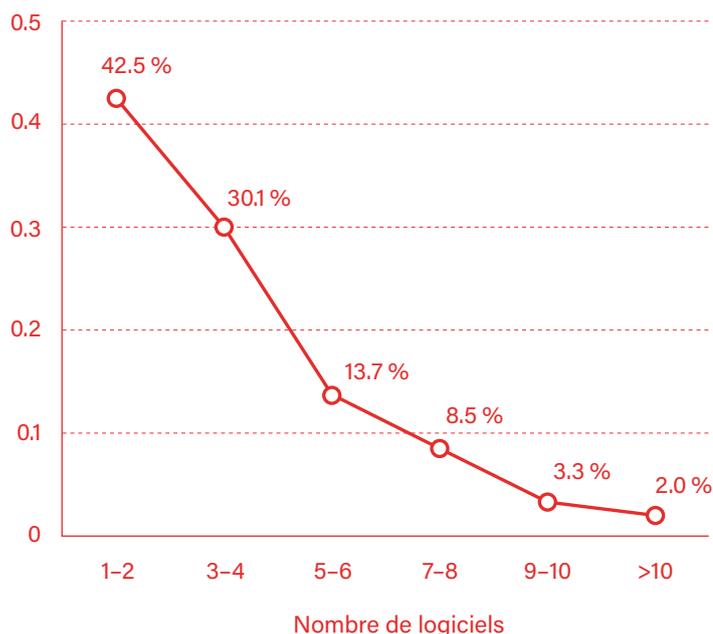


Nombre de solutions logicielles du domaine de la planification, par entreprise

- AutoCAD
- Cubus
- Revit
- Allplan (Architecture/Engineering)
- AxisVM
- Autres

Parts de marché des solutions logicielles du domaine de la planification

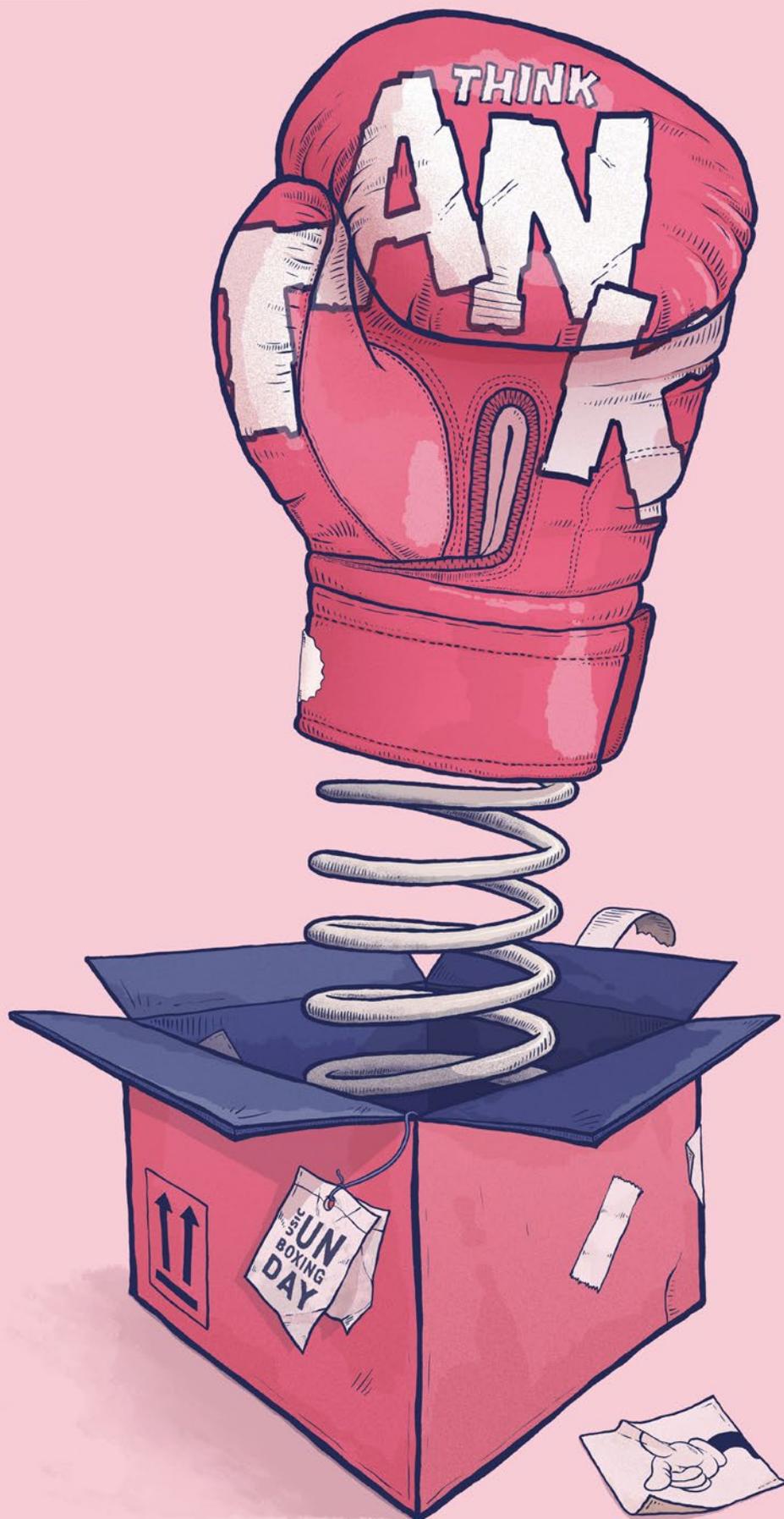
Part des bureaux de planification, en %



Autre aspect intéressant: la variété des logiciels implémentés, par bureau de planification. En moyenne, ces bureaux recourent à 3,6 solutions logicielles différentes. La valeur médiane est, quant à elle, de 2,5; autrement dit, 50% des bureaux interrogés utilisent moins de 2,5 logiciels différents. Si la taille et la spécialisation de l'entreprise n'ont pas été examinées dans le cadre de la présente enquête, il y a néanmoins tout lieu de supposer que plus l'entreprise est grande et son activité spécifique, plus la diversification des logiciels devrait augmenter.

L'enquête a été menée entre les 10 et 17 janvier 2022. Sur 425 entreprises membres interrogées, quelque 153 d'entre elles (35%) y ont répondu, ce qui représente un taux de retour supérieur à la moyenne.

Texte et graphiques: Laurens Abu-Talib, responsable des affaires politiques, secrétariat usic



L'«unboxing day» – litt. jour de grand déballage – clôturant le premier cycle du think tank de l'usic a pris la forme d'un «sparring verbal» entre des protagonistes venus du monde de la politique, de l'économie et de l'ingénierie. Des plates-formes de bonnes pratiques jusqu'à la mobilité en passant par l'infrastructure et le droit des marchés publics, autant de thématiques abordées à cette occasion.

Unboxing day

L'unboxing day, organisé le 31 mars dernier dans l'aula de la fondation PROGR – Centre de production culturelle à Berne, a connu une ambiance à la hauteur du nom de cet événement de réseautage: le public, assis en rangs tout autour d'un ring central, participait de la scénographie d'un combat de lutte traditionnelle. Pour ces joutes oratoires prévalaient des règles identiques à celles de la boxe, à savoir tenir en respect son contradicteur, distribuer et encaisser les répliques, dans un cadre loyal bien entendu. Une démonstration initiale, moyennant un combat au poing mimé par deux adversaires – en l'occurrence homme et femme –, a permis d'expliquer le déroulement des duels. Les affrontements se sont ensuite enchaînés, au cours desquels les deux intervenants, campant respectivement dans le coin rouge et le coin bleu, avaient quinze minutes pour convaincre le public avec leurs arguments.



Deux combattants miment au travers d'un combat au poing les règles du «sparring verbal» prévalant sur le ring de boxe: tenir en respect, distribuer, encaisser.

Round one: Plates-formes participatives

Courtin vs Wasserfallen

Dominik Courtin, directeur général, Basler & Hofmann AG
«Participation citoyenne plutôt qu'oppositions et recours! Lorsque les attentes de la population se voient réduites à des positionnements politiques et que les administrations sont dépassées par la jungle réglementaire, il convient de trouver de nouvelles approches. Une opportunité à ne pas manquer pour les ingénieurs de recouvrer leur rôle fiduciaire vis-à-vis de préoccupations sociétales.»

Christian Wasserfallen, président, Infra Suisse
«Dans le cadre des processus démocratiques, la Suisse offre heureusement de nombreuses possibilités de participation directe. Or il faut veiller à ce que l'opposition ne s'érige pas en cinquième langue nationale.»

Round two: Plates-formes de bonnes pratiques et réseaux

Pliska vs Lardi

Anne-Claire Pliska, directrice de la planification stratégique et de l'innovation, BG Ingénieurs Conseils SA
«Zéro émission nette d'ici à 2050? Oui, mais nous devons penser autrement pour trouver des solutions disruptives et avons besoin de modèles pour avancer plus rapidement dans la bonne direction en matière de climat. Penser autrement signifie également échanger différemment entre soi et ne pas craindre de discuter ses idées avec d'autres personnes.»

Gian-Luca Lardi, président central, Société suisse des entrepreneurs (SSE)

«Notre branche devrait s'obliger à bien plus d'interdisciplinarité et faire en sorte que la numérisation ne reste pas des mots, mais se traduise en actes. Des plates-formes notamment peuvent y contribuer, mais nous devons à cet égard être prêts à dire adieu à des processus de construction obsolètes.»

Round three: Projet de lobbying en faveur du droit des marchés publics et de la végétalisation

Trachsel vs Röthlisberger

Fiona Trachsel, directrice générale, ewp
«Sans ingénieurs ni planificateurs, point d'infrastructures, point d'espaces de vie ou, exprimé de manière incisive et provocatrice, point de vie tout court – raison pour laquelle je souhaite une valorisation accrue des prestations d'ingénierie et de planification.»

Jürg Röthlisberger, directeur, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)
«Les entreprises usic réalisent avec l'OFROU un chiffre d'affaires annuel de quelque 320 millions de francs – soit plus du triple du chiffre enregistré avec le numéro deux, les CFF. Aucun autre maître d'ouvrage ne témoigne d'une plus haute estime envers les ingénieurs! En revanche, les ingénieurs usic se chargent eux-mêmes de fixer les prix du marché.»





Round four:

Liste d'inventaire des projets de lobbying en faveur de l'infrastructure existante et de la végétalisation

Padrutt vs Schaffner

Sora Padrutt, responsable des secteurs Assainissement et Énergie, HOLINGER SA (filiale de Zurich)

«Nous aspirons à une ville vivable et vivante. Or nos villes sont déjà construites – aussi demandons-nous le recensement des infrastructures existantes susceptibles d'être végétalisées. Il convient également d'examiner activement les possibilités de végétalisation dans le cadre des appels d'offres.»

Cristina Schaffner, directrice, constructionsuisse

«constructionsuisse sert de plate-forme à l'ensemble du secteur de la construction pour discuter et concevoir ensemble précisément de telles idées. La branche ne doit plus être source de réglementation mais d'innovation.»

Round five:

Mobilité

Kriegsmann vs Trede

Denis Kriegsmann, chef de projet en construction durable, CSD Ingénieurs SA (filiale de Berne)

«Atteindre la vision d'une ville à l'échelle humaine implique de parler de l'espace disponible. Ce dernier étant limité, nous devrions le mettre à la disposition de formes de mobilité qui relèvent efficacement un maximum de défis. Et ce, pour permettre à tout un chacun de se déplacer (d'être mobile) et

satisfaire ainsi à ses besoins, tels qu'accéder à des espaces ouverts, à des zones vertes munies d'aires de repos et d'activités, ou mener un mode de vie sain.»

Aline Trede, conseillère nationale et entrepreneuse

«Nous devons sortir des modes de pensée actuels et repenser entièrement la mobilité. Dans les villes notamment, nous ne sommes encore nulle part. Qu'on pense seulement au trafic cycliste, pourtant le trafic de demain.»

À l'issue des cinq passionnants rounds de sparring verbal, chaque membre du public pouvait voter en faveur d'un intervenant. Fiona Trachsel est sortie largement vainqueur, avec un score de 34 voix.

Fiona Trachsel, pouvez-vous nous résumer une nouvelle fois les principaux aspects de votre point de vue?

F.T.: «Les infrastructures, les espaces publics, les bâtiments, les routes, en bref l'ensemble des espaces dans lesquels nous vivons et nous mouvons ont été et sont encore, dans une très large mesure, conçus et planifiés par des ingénieurs et des planificateurs. Sans les prestations d'ingénierie et de planification, il nous serait pratiquement impossible de nous déplacer. Je souhaiterais une véritable prise de conscience de cette réalité et une valorisation accrue à l'endroit de ces professions.»

Le droit des marchés publics vient de vivre une transition vers davantage de durabilité. Or même si son application dans la pratique n'est assurément pas simple, nous sommes très reconnaissants de cette nouveauté, en espérant que de ce changement de paradigme s'ensuivront d'autres progrès. Pouvoirs publics, milieux politiques et économiques: tous sont appelés à contribuer. Comme dans la plupart des sphères de la vie, l'union fait la force et il est indispensable de veiller les uns aux autres. Ce principe est à l'origine même de mon engagement – un engagement que j'espère aussi de la part des autres acteurs impliqués, qu'ils soient issus de notre branche, de la politique ou de l'économie.»



Fiona Trachsel, gagnante de l'unboxing day, reçoit la ceinture de vainqueur du sparring verbal.

Tanja Crnogorac, collaboratrice de la communication, secrétariat usic

4 mars – Journée mondiale de l'ingénierie

Engineers' Day 2022

L'usic a saisi l'occasion de la Journée des ingénieurs pour attirer l'attention sur les bienfaits du verdissement urbain («urban greening») et sur la valeur des prestations d'ingénierie.

Suite à l'approbation en 2019, lors de la 40^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, d'une résolution proclamant le 4 mars de chaque année Journée mondiale de l'ingénierie pour le développement durable, les deux cofondateurs de la version helvétique avaient décidé d'aligner la Suisse sur cette date également. L'Engineers' Day est ainsi l'occasion pour tout un chacun de rendre hommage aux prestations d'ingénierie, lesquelles participent de manière essentielle au bien-être de notre société. Cette journée entend contribuer à la visibilité de l'excellence de la profession et, partant, encourager la relève des ingénieurs.

L'action, menée de concert par l'usic et la Direction des ponts et chaussées, des transports et des espaces verts (TVS) de la Ville de Berne sur la thématique de la ville durable, consistait à distribuer un millier de plantes utiles à des passants traversant la place de la gare, près de l'église du Saint-Esprit. Quinze ingénieurs d'entreprises affiliées à l'usic et quinze collaborateurs issus de différents services de la TVS ont apporté leur aide et leur entrain, à l'image de Marieke Kruit, conseillère municipale responsable, également présente.

Viviane Buchwalder, membre du comité de l'usic, a parfaitement résumé l'objectif de cette action symbolique: «En cette journée, nous souhaitons faire valoir notre branche, ainsi que souligner la diversité de la profession et la place fondamentale que les ingénieurs accordent à la durabilité. Il s'agit en outre d'attirer l'attention sur la pénurie de personnel qualifié.»

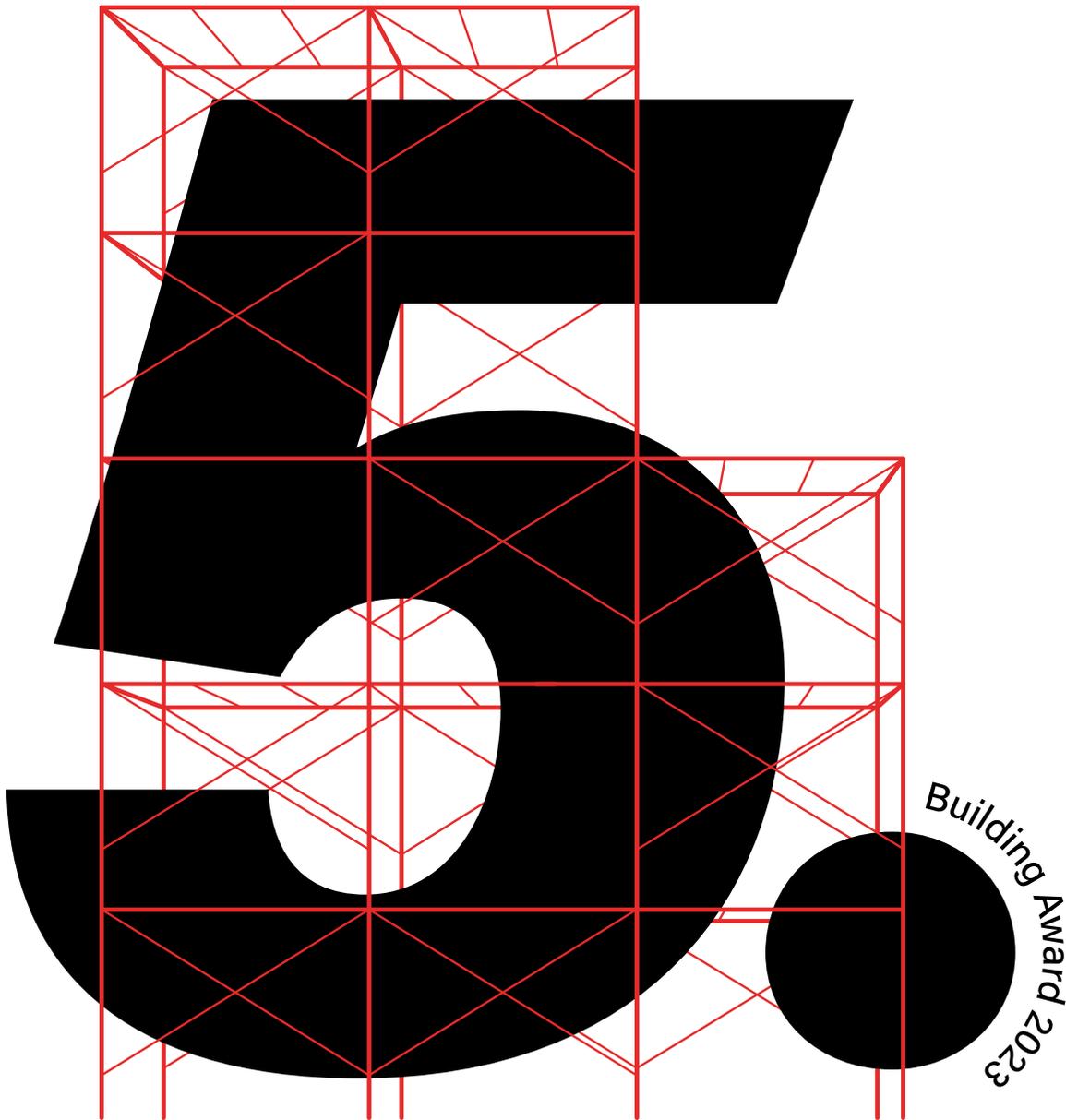
Aux yeux de Nadine Heller, responsable de l'aménagement et de l'utilisation des espaces publics au Service des ponts et chaussées de la Ville de Berne, la Journée des ingénieurs est une opportunité de s'engager, avec le concours de divers spécialistes, auprès du grand public pour promouvoir une ville vivable et durable.

Les dix-sept objectifs de développement durable (ODD) ont, cette année encore, joué un rôle pionnier. Ils sont un appel lancé à tous les pays – pauvres, riches ou à moyen revenu – à œuvrer en faveur de la prospérité, tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que la fin de la pauvreté doit s'accompagner de stratégies qui favorisent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, telles l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, en même temps qu'elles luttent contre le changement climatique et soutiennent la protection de l'environnement. L'action de distribution de plantes menée par l'usic s'inscrit dans cette perspective et pose un jalon dans la reconnaissance de l'importance des prestations d'ingénierie pour la collectivité.

Visionnez ici notre action



•
Tanja Crnogorac, collaboratrice de la communication, secrétariat usic



Le Building Award lance sa cinquième édition – avec un jury en partie renouvelé

Le 15 juin 2023, le Building Award sera décerné pour la cinquième fois déjà au Centre de culture et de congrès de Lucerne. Ce prix, qui constitue l'événement le plus grand et le plus important de la branche suisse de l'ingénierie et du bâtiment, vise à récompenser des prestations d'ingénieurs de la construction, à la fois exceptionnelles, remarquables et novatrices. Le jury accueille un nouveau président en la personne du professeur Viktor Sigrist, lequel succède à la professeure Sarah M. Springman.

Prestations d'ingénierie d'exception, paillettes et glamour, divertissements de haut vol, discussions et histoires passionnantes – voilà ce que promet, une fois encore, la prochaine cérémonie du Building Award le 15 juin 2023 sur la scène du Centre de culture et de congrès de Lucerne. Les meilleurs candidats et leurs équipes seront honorés dans ce cadre de choix. La remise du prix offre aux métiers d'ingénieur de la construction et à leurs représentants une plate-forme de visibilité, soulève l'attention à leur endroit et, partant, renforce l'image de la profession. Le Building Award accorde en outre une importance particulière à la relève professionnelle: aussi ont été expressément créées à cet effet la catégorie «Promotion de la relève dans le domaine de la technique» et, surtout, la catégorie «Jeunes professionnels», laquelle rencontre un succès croissant.

Nouvelle présidence du jury

La professeure Sarah M. Springman, ancienne rectrice de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), a quitté la présidence du jury après son retour en Angleterre fin 2021. Le conseil de fondation de la fondation bilding a choisi comme successeur à ce poste le professeur Viktor Sigrist. Né en 1960, ce dernier grandit à Lucerne. Il entame ses études supérieures par une formation d'ingénieur civil ETS à l'ancien Technicum de Suisse centrale à Lucerne, études poursuivies à l'EPFZ et couronnées par un diplôme en 1988. Pendant et après ses années estudiantines, il se forge de premières expériences professionnelles en qualité d'ingénieur structuriste dans des bureaux d'ingénieurs à Lucerne et à Zurich ainsi qu'à Berne au sein d'une entreprise spécialisée dans les systèmes de serrage et active à l'échelon international. Fin 1990, Viktor Sigrist retourne à l'EPFZ, où il œuvre comme collaborateur scientifique à l'Institut de statique et construction. Après l'obtention de son doctorat en sciences techniques, il acquiert une participation dans l'entreprise d'ingénierie Ritz Zimmerli Sigrist AG et reprend la direction du bureau à Lucerne. Durant la période d'octobre 2002 à février 2015, il aura été professeur à l'Université de technologie de Hambourg, ainsi que directeur de l'Institut de



| Le professeur Viktor Sigrist

constructions massives et vice-président, dès 2012, du développement structurel de cette université. Depuis le 1^{er} mars 2015, il vit à nouveau en Suisse et dirige désormais la Haute école de Lucerne – Technique & Architecture, ainsi que le Département de recherche de cette même école.

Trois nouveaux membres au jury

L'éminent jury est composé de représentants de l'économie, de la recherche, des sciences, du développement ainsi que de l'administration fédérale et de la branche de l'ingénierie. Depuis le lancement du prix, ce jury indépendant a à cœur de garantir une évaluation équitable et professionnelle des projets déposés. Le Building Award reste fidèle à ce gage de qualité, comme en témoignent les nouveaux membres du jury:

Eleni Chatzi succède au professeur émérite Mario Fontana. Depuis 2017, elle est professeure extraordinaire à la Chaire de mécanique des structures et de monitoring du Département de génie civil, de l'environnement et de la géomatique de l'EPFZ. Après l'obtention d'un diplôme d'ingénieure civile en 2004 et d'un Master of Science en 2006 à l'Université polytechnique nationale d'Athènes, elle passe en 2010, à l'Université de Columbia à New York, sa thèse de doctorat sur l'identification structurelle basée sur la surveillance. La même année, elle est nommée professeure assistante à l'Institut de génie civil de l'EPFZ. En 2020, ses travaux autour de l'infrastructure consciente de soi sont récompensés par le prix Walter L. Huber de recherche en génie civil, décerné par la Société américaine des ingénieurs civils (ASCE). Eleni Chatzi a également reçu le prix de la relève 2020 de l'Association européenne pour la dynamique des structures (EASD) dans le domaine de la dynamique computationnelle des structures.

| La professeure Eleni Chatzi



Peter Dransfeld a été élu membre au jury du Building Award à la succession de Stefan Cadosch, son prédécesseur à la tête de la Société des ingénieurs et des architectes (SIA). Après une enfance bilingue entre l'Allemagne et la France, il termine sa scolarité dans le canton de Thurgovie, avant d'étudier l'architecture à l'EPFZ. Il développe dès ses études un profond intérêt pour la construction durable, qui l'amène plus tard à en faire une thématique phare de son propre bureau fondé quelques années après l'obtention de son diplôme à l'EPFZ, actuellement fort d'une dizaine de collaborateurs et honoré de diverses distinctions. Parallèlement à son activité d'architecte, Peter Dransfeld s'engage à titre d'expert aux examens d'apprentissage ainsi qu'auprès d'associations telles que SWISSOLAR (comité directeur, membre d'honneur) et la SIA (présidence depuis 2021).



Peter Dransfeld



Jürg Herzog

Le Building Award est organisé par la Fondation suisse pour la promotion de la relève des ingénieurs de la construction (*bilding*). Le prix est soutenu par Infra suisse, la Société suisse des entrepreneurs (SSE) et l'Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (*usic*).

Le Building Award invite des ingénieurs de tout âge et de toute discipline à soumettre leurs projets – qu'ils les aient conçus seuls ou en équipe – à un jury prestigieux qui les évaluera et, qui sait, les récompensera. Ce prix dévoile à un large public des innovations et des prestations hors pair du domaine de la construction, lesquelles sont autant de modèles pour la jeune génération.

Informations et documents: www.building-award.ch

Jürg Herzog remplace Thomas Fischer au sein du jury du Building Award. En 1992, il achève ses études à la Haute école de Lucerne – Technique & Architecture, avec un diplôme d'ingénieur en technique de chauffage, de ventilation et de climatisation. Au nombre de ses formations continues figurent notamment des études postgrades en gestion d'entreprise orientée marché ainsi qu'un programme de gestion avancée en conduite d'entreprise. Depuis 1995, il occupe diverses fonctions de gestion chez Siemens Suisse SA, où il est également en charge, en tant que responsable pays pour la Suisse, des activités de l'entité Smart Infrastructure (SI). Jürg Herzog est investi dans le comité directeur du Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment (GSGI) ainsi que dans les conseils d'administration respectifs de l'entreprise Certas AG et du groupe Hoval.

Le jury retrouve ses manches

Le jury est responsable non seulement de l'évaluation des projets déposés et de l'attribution des prix, mais aussi de la partie réglementaire. L'heure est venue pour lui de préparer l'avis de concours, de mettre à jour les règlements et le catalogue de critères ainsi que d'ajuster le cas échéant les catégories en vue du lancement du 5^e Building Award en septembre 2022. La date limite de dépôt des projets est fixée au 10 février 2023.

Christian Fluri, responsable de la communication, Building Award

Photos: m&d

building
AWARD Distinction pour
les ingénieurs
de la construction



Assemblée générale du groupe régional usic Zurich

Le comité directeur et la ville de Zurich sous le signe du changement

Le groupe régional usic Zurich a enfin pu tenir une Assemblée générale sous forme physique. L'affluence au Giesserei Oerlikon ne s'est donc pas fait attendre, et l'atmosphère détendue au sein de ce restaurant au charme industriel a stimulé les échanges. Au programme figuraient les prises de congé de Matteo Cogliatti (ACS-Partner AG) et de Heinz Richter (EBP), tous deux membres du comité directeur, démissionnaires pour raison d'âge. L'Assemblée générale a élu leurs successeurs en les personnes de Patrick Stierli (Amstein + Walthert) et d'Oliver Bachofen (B+S AG). Les deux autres membres siégeant actuellement au comité directeur, Rita Hermanns Stengele (Friedlipartner AG) et Vanessa Ott (JägerPartner AG), ont pour leur part été réélues pour un nouveau mandat.

Au terme de la partie statutaire, Simone Rangosch, directrice de l'Office des ponts et chaussées de la Ville de Zurich, a présenté dans le cadre de son exposé les défis auxquels la cité zurichoise est confrontée, notamment la méditerranéisation croissante due au changement climatique. En 2021, la Ville de Zurich avait organisé à cet égard plusieurs forums participatifs aux fins de cerner les besoins de la population concernée. Il en est ressorti l'idée intéressante – bien que sujette à des critiques – de réaffecter de manière saisonnière divers espaces publics. Durant les vacances d'été par exemple, certains tronçons de rue pourraient être réservés à la population piétonne et à la mobilité douce – comme c'est déjà le cas notamment à Ouchy et sur le quai de Belgique à Lausanne.

Texte et photo: Laurens Abu-Talib, responsable des affaires politiques, secrétariat usic

La SSE fête ses 125 ans

Dans une grande interview, Gian-Luca Lardi, président central de la Société suisse des entrepreneurs (SEE), revient sur le 125^e anniversaire de l'association, ainsi que sur les solutions et les opportunités de l'avenir.

La SSE célèbre cette année son 125^e anniversaire. Une bonne raison de fêter?

Gian-Luca Lardi: Bien sûr! Le secteur de la construction a grandement façonné notre pays depuis 1897. Nous avons doté la Suisse de bâtiments, de routes, de ponts, de tunnels, de centrales électriques et d'autres infrastructures. Pour y parvenir, il faut lever son nez de la planche à dessin et être dehors, par tous les temps. Nous avons de quoi être fiers de notre histoire, et devrions en même temps en tirer les enseignements qui s'imposent. Voilà pourquoi nos festivités ne sont pas une rétrospective nostalgique. Nous sommes des créateurs qui, en tant que tels, tournons notre regard vers l'avenir.

Qu'est-ce qui prédestine le secteur de la construction à jouer un rôle capital dans l'aménagement de la Suisse du futur?

Tout simplement parce que nous construirons aussi la Suisse de demain. Le secteur de la construction dispose de solutions réalistes pour de nombreuses thématiques importantes. De par la modernisation du parc immobilier et la densification du bâti dans l'espace urbain, nous contribuons de manière importante à la réalisation des objectifs climatiques. Les efforts que nous déployons pour favoriser l'économie circulaire ainsi que les innovations durables en termes de produits et de processus vont dans la même direction. En matière de mobilité également, nous montrons, au travers de concepts tournés vers l'avenir, comment combiner intelligemment les différents moyens de transport dans l'espace urbain et coordonner ceux-ci au lieu de les mettre en concurrence. La donne est tout autre dans les régions périphériques, où il s'agit de veiller à ce que les infrastructures de transport ne passent

pas à la trappe politique. Le secteur de la construction offre en outre dans ces régions des emplois bien rémunérés, assurant dès lors des moyens d'existence à long terme.

Vous affirmez cela avec une grande assurance. Comment entendez-vous vous acquitter de ces nombreuses tâches?

Il est certes impossible de prédire l'avenir, mais une chose est néanmoins certaine: la vie en société va devenir plus complexe que ce que nous souhaiterions. Il va donc falloir aborder les questions aux multiples facettes non pas seuls, mais en nous réunissant avec d'autres spécialistes. C'est la clé du succès: la complexification constante et l'interconnectivité sur nos chantiers nécessitent une interaction nettement plus étroite des entrepreneurs avec les maîtres d'ouvrage, les planificateurs, le second-cœur et d'autres intervenants. Je considère qu'il s'agit d'une grande opportunité pour nos membres également, car sans le secteur principal de la construction, il n'y a aucune chaîne de valeur dans l'immobilier et les infrastructures.

Il est aujourd'hui impossible de parler d'avenir sans aborder la question des incertitudes actuelles...

Pour l'heure, deux facteurs faussent les perspectives dans la construction: les effets de la crise sanitaire du COVID-19 et la guerre en Ukraine. Tous deux ont entraîné de fortes fluctuations des prix et sont source de profondes incertitudes. Notre branche est, en comparaison à d'autres, sortie relativement indemne de la pandémie et a pu profiter des retards à rattraper en ce qui concerne le volume de construction. Toutefois, les entrepreneurs sont désormais confrontés aux prix élevés des matériaux et, surtout, à des pénuries d'approvisionnement. Le prix de l'acier, des tuyaux en matière plastique et du bois a sensiblement augmenté. S'il nous faut supporter nous-mêmes ce renchérissement, la situation risque de devenir rapidement délicate. Ce dont la branche a besoin maintenant, c'est un comportement équitable de part et d'autre, sinon l'addition n'en sera que plus salée pour toutes les parties prenantes aux projets. Des signaux positifs indiquent cependant que les mandants ne nous laisseront pas sur le pavé.

L'équité devra aussi être de mise lors des négociations visant une nouvelle convention nationale. Quelles sont vos exigences vis-à-vis des syndicats?

Nous ambitionnons d'avoir une convention nationale orientée vers l'avenir et nous engagerons en ce sens. Actuellement, nous discutons avec les syndicats notamment des



| Gian-Luca Lardi

«Nous construirons également la Suisse de demain. Le secteur de la construction dispose de solutions réalistes pour de nombreuses thématiques importantes.»

intérêts communs. Et nous n'en manquons pas. Il est capital pour la SSE que les négociations aboutissent, mais pas à n'importe quel prix. La convention en vigueur perd progressivement le soutien de nos membres. De notre point de vue, une nouvelle convention devrait être affinée et plus simple à mettre en œuvre. Nous réclamons par ailleurs une flexibilité accrue du temps de travail. Une exigence qui n'est pas nouvelle d'ailleurs...

Une convention nationale plus souple permettra-t-elle, selon vous, de pallier le manque de main-d'œuvre qualifiée sur les chantiers?

L'expérience montre que des salaires plus élevés n'ont qu'une faible incidence sur l'attrait des métiers de la construction. Grâce au masterplan 2030 de la SSE en revanche, nous modernisons la formation initiale et la formation continue afin d'adapter les professions aux exigences futures – entendu

par là l'automatisation et la numérisation croissantes, voire la robotisation des processus de construction. Alors que la charge de travail physique ne cesse de diminuer, l'importance du savoir-faire technique s'intensifie, rendant plus attrayants les métiers de la construction. Nous axons également la promotion de nos professions sur cette dimension et l'harmonisons à l'échelle nationale. À mon avis, les ouvrages de maçonnerie bicolores appartiennent au passé, car ils ne suffisent plus à attirer la jeune relève. Vous le constatez: notre association est sollicitée de toutes parts, or nous aimons à relever les défis. Tout comme le font nos membres, jour après jour!

●
Thomas Staffelbach, responsable de la rédaction
et des publications, SSE
Photos: SBV

Chaque fin est aussi synonyme d'un nouveau départ



| Lea Kusano, responsable de la communication

Le 1^{er} mai 2022, le secrétariat de l'usic a vécu d'importants changements. Lea Kusano, responsable de la communication, et Laurens Abu-Talib, responsable des affaires politiques, ont quitté l'usic après sept années de loyaux services. Leur succession a pu être assurée sans interruption.

| Laurens Abu-Talib, responsable des affaires politiques



Lea Kusano et Laurens Abu-Talib ont rejoint l'usic en 2014. Leur entrée en fonction s'est accompagnée d'une réorganisation et d'un renforcement du secrétariat, chacun reprenant un volet central du travail associatif: la communication pour l'une, et le traitement de l'actualité politique pour l'autre. Si l'usic était auparavant largement tributaire de soutiens externes à ces égards, elle a pu, grâce à l'engagement de Lea et de Laurens, acquérir très rapidement de propres et solides compétences dans ces deux domaines. L'association est aujourd'hui parfaitement positionnée et affranchie, tant sur le plan politique que sur celui de la communication: nous menons un monitoring des enjeux politiques et tentons de les influencer le cas échéant; parallèlement, nous concevons en toute autonomie des campagnes, des actions et d'autres mesures de communication sur différents canaux, que nous mettons pour une bonne part en œuvre nous-mêmes. Une évolution que nous devons incontestablement à nos deux collaborateurs!

Lea Kusano s'est, au fil des ans, investie pleinement dans l'aspect communication de l'association. Rompant avec le traditionnel communiqué de presse, elle a ouvert la voie vers un travail médiatique actif (qui a notamment offert à notre ancien président Heinz Marti une tribune dans le quotidien *Blick*). Lea a assis notre présence parmi des médias sociaux tels que Facebook, au travers de #topofengineering, ou Instagram, avec ses «stories» glanées parfois au prix d'expéditions périlleuses sur des chantiers! Lea nous a fait découvrir l'image en mouvement – souvenons-nous de certaines vidéos amusantes et décalées, mettant par exemple en scène une discussion imaginaire au coin du feu sur le droit des marchés publics. Elle a lancé des campagnes percutantes comme «Math Dealer» visant la promotion des filles dans les métiers techniques, ou «Monday to Friday for Future» en faveur de

la loi sur le CO₂. Cette dernière campagne ainsi que le concept novateur de publication en ligne du rapport annuel ont valu à Lea de remporter pour l'USIC deux des FIDIC Member Association Excellence Awards – prix d'excellence décernés à ses membres par la Fédération internationale des ingénieurs-conseils. Enfin, elle a été une figure centrale lors du lancement et de la concrétisation du laboratoire d'idées rethink_ing; l'«unboxing day», qui parachevait le premier cycle de ce projet innovant en réunissant, dans une ambiance bon enfant, les participants au think tank et un large public autour d'un ring de boxe, a clôturé son activité pour l'USIC sur une note magistrale.

Laurens Abu-Talib a assisté tous les groupes de travail techniques et, ce faisant, accompagné sous l'angle politique des thématiques telles qu'adjudication, export, technologie et économie, énergie et environnement ainsi qu'infrastructure et mobilité. Il a posé de nouveaux jalons en matière de monitoring politique en créant, parallèlement à ses activités au sein de notre association, sa propre entreprise Politaris, avec laquelle il a développé une solution numérique complète et de haut vol de suivi des objets politiques. L'USIC, qui a été son premier client, utilise avec succès cet outil gage d'un gain d'efficacité considérable. Laurens a en outre fait de la révision du droit des marchés publics son cheval de bataille, fondant et présidant dans ce contexte l'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP). Il aura été la cheville ouvrière de la réussite de cette alliance, la concentration des forces respectives des associations affiliées ayant permis de faire passer la rampe à plusieurs revendications essentielles. L'actuel droit modernisé des marchés publics, lequel mise désormais sur la concurrence qualitative et la durabilité lors des acquisitions, lui doit beaucoup. Last but not least, Laurens a été très actif au niveau international, en s'impliquant notamment fortement autour du baromètre de la Fédération européenne des associations de conseil en ingénierie (EFCA).

Tous deux quittent l'USIC, pour des raisons et avec des objectifs différents: Lea, qui reprend la fonction nouvellement

| *Maurice Lindgren, responsable des affaires politiques*



| *Livia Brahier, responsable de la communication*

créée de chargée de communication au sein de l'étude d'avocats Kellerhals Carrard, reste dans les bureaux de l'USIC, en y assumant toutefois d'autres tâches; Laurens souhaite, quant à lui, se focaliser sur son entreprise Politaris. Qu'il nous soit permis d'adresser ici à Lea et à Laurens nos remerciements les plus chaleureux pour leur engagement passionné et sans faille au profit de l'USIC et de la branche de l'ingénierie. Tous nos vœux de succès pour ce nouveau départ!

Le secrétariat de l'USIC se félicite d'une transition parfaite avec l'accueil de Livia Brahier et de Maurice Lindgren au titre de successeurs:

Livia Brahier est titulaire d'un Master of Arts en sciences sociales obtenu en 2015 à l'Université de Zurich. Durant ses études, elle a travaillé en qualité d'assistante en relations publiques auprès d'une agence à Berne. Au terme de son cursus universitaire, elle a rejoint une agence de publicité internationale à Zurich, avant d'accéder au poste de directrice marketing produit chez SWITCH. Livia vit depuis peu avec sa famille à Berne-Liebefeld.

Maurice Lindgren a obtenu son Master of Science en économie à l'Université de Berne en 2020. Premier stagiaire engagé par l'USIC durant quelques mois entre 2016 et 2017, il a ensuite travaillé dès 2017 comme collaborateur scientifique auprès de Développement Suisse, une association défendant les intérêts des entreprises totales et générales. Maurice est membre du Conseil municipal de la Ville de Berne, où il œuvre comme co-chef de file du groupe Vert'libéraux/Jeunes Vert'libéraux. Maurice vit à Berne avec sa famille.

Nous nous réjouissons de l'arrivée de ces forces vives et leur souhaitons à la fois plaisir et épanouissement dans le cadre de leurs nouvelles tâches à l'écoute et au contact de nos entreprises membres.

●
Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général de l'USIC